

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. MICHEL GERMAIN, président
Mme CLAUDETTE JOURNAULT, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE SUR LE PROJET
D'AMÉNAGEMENT HYDROÉLECTRIQUE DES CHUTES À THOMPSON
SUR LA RIVIÈRE FRANQUELIN
PAR LA SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE RIVIÈRE FRANQUELIN INC.**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 1

Séance tenue le 29 avril 2008 à 19 h 30
Centre des loisirs
14, rue des Érables
Franquelin

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 29 AVRIL 2008
SÉANCE DE LA SOIRÉE
MOT DU PRÉSIDENT 1
PRÉSENTATION DES REQUÉRANTS
FONDATION RIVIÈRES 8
M. Michel Gauthier
MOUVEMENT AU COURANT 10
M. John Burcombe
Mme NICOLE BARON 11
PRÉSENTATION DU PROMOTEUR 15
M. Michel Lévesque
M. Bertrand Lastère
REPRISE DE LA SÉANCE
PÉRIODE DE QUESTIONS
M. MARIUS BLANCHET 24
M. STEVEN HARRISON 28
Mme ANGÈLE BONNEAU 34
M. ROGER LÉVESQUE 36
M. MICHEL LABERGE 40
Mme NICOLE BARON 45
M. MICHEL GAUTHIER 49
M. JOHN BURCOMBE 66
Mme BÉLINDA LESSARD 70
M. GILLES COMEAU 74
M. HUBERT BOURDAGES 78
MOT DE LA FIN 80

SÉANCE DU 29 AVRIL 2008
SÉANCE DE LA SOIRÉE
MOT DU PRÉSIDENT

5 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors mesdames et messieurs bonsoir et bienvenue à cette première partie de l'audience publique portant sur le projet d'aménagement hydroélectrique des chutes à Thompson sur la rivière Franquelin par la Société d'Énergie Rivière Franquelin.

10

Je suis Michel Germain, membre à plein temps du BAPE, et je préside cette Commission qui a la responsabilité de réaliser le mandat d'enquête et d'audience publique confié au BAPE par la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, madame Line Beauchamp. Je suis assisté de ma collègue, madame Claudette Journault, également membre à

15

Tout d'abord, j'aimerais vous informer que la présente Commission d'enquête dispose des pouvoirs et de l'immunité des commissaires en vertu de la Loi sur les commissions d'enquête. Ma collègue et moi, nous nous sommes aussi engagés à respecter le Code d'éthique et de déontologie du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement; des copies du Code d'éthique et de déontologie du BAPE sont disponibles à l'arrière pour les gens intéressés à en savoir plus sur ce code.

20

Dans un premier temps, je vais donner un aperçu du déroulement de cette première soirée de l'audience publique qui se déroulera selon les règles de procédure du BAPE. Je vais expliquer les règles générales ainsi que la façon de procéder pour favoriser un débat éclairé, serein et respectueux. Ensuite, je présenterai les personnes-ressources invitées. Ensuite, les requérants seront invités à leur tour à présenter, ceux qui le désirent, leur demande d'audience publique. Enfin, le représentant du promoteur sera invité à présenter brièvement le projet.

30

Par la suite, il y aura une pause d'environ quinze (15) minutes après cette présentation. C'est à ce moment-là qu'un registre sera déposé à l'arrière de la salle pour ceux et celles qui désirent poser des questions sur le projet. Au retour de la pause, les personnes inscrites seront appelées dans l'ordre d'inscription à venir poser leurs questions.

35

Tout d'abord, laissez-moi vous présenter l'équipe de la Commission. Alors à ma gauche, nous avons deux (2) analystes, ce sont mesdames Isabel Bernier-Bourgault du côté gauche, et madame Sylvie Mondor du côté droit, par rapport à moi bien entendu. Un troisième analyste, madame Édith Bourque, n'est pas avec nous ce soir, elle va également travailler sur le projet.

40

À l'arrière de la salle, vous avez notre conseillère en communication – non, elle n'est pas en arrière de la salle, elle est en avant de moi maintenant puisqu'elle contrôle la présentation – madame Danielle Hawey, mais à l'arrière de la salle, vous avez notre coordonnatrice du

45 secrétariat de la Commission, madame Anne-Lyne Boutin. Elle est accompagnée pour la
circonstance de madame Anne Lacoursière qui est une coordonnatrice en formation. Les travaux
de la Commission sont également soutenus par une agente de secrétariat, madame Lucie
Lepage qui est demeurée à Québec.

50 Nous avons également en support le personnel du Centre des services partagés du
Québec du ministère des Services gouvernementaux qui sont assis au fond à ma gauche,
monsieur Michel Guimond et monsieur Michel Filteau. Nous avons aussi une sténographe qui
est plus à l'avant ici, madame Denise Proulx.

55 Le mandat de la Commission d'enquête a débuté le 28 avril 2008 et est d'une durée
prévue de quatre (4) mois. Ainsi, le rapport du BAPE sera remis à la ministre au plus tard le 28
août 2008.

60 Par ailleurs, l'audience publique est divisée en deux (2) parties, la première partie débute
ce soir et la Commission d'enquête siégera, selon les besoins de la Commission et ceux des
participants, probablement demain. Nous allons voir plus tard dans la soirée comment les
questions vont s'enchaîner.

65 Cette première partie a pour objectif de compléter l'information sur le projet. Elle donne la
possibilité à la Commission, ainsi qu'aux personnes et aux groupes qui le désirent, de poser des
questions et d'obtenir des réponses de la part du promoteur, et des compléments d'information
ou des réponses de la part des personnes-ressources. Elle permet donc de mieux cerner les
enjeux ou les sujets relatifs au projet et d'enrichir la connaissance sur divers sujets.

70 Très important, la première partie ne sert pas à entendre les opinions des participants,
mais seulement les questions qu'ils désirent poser pour compléter leur compréhension ou
l'information sur le projet. Cela ne veut pas dire que nous ne voulons pas entendre votre opinion,
mais plutôt que nous voulons l'entendre dans un mois, c'est-à-dire lors de la deuxième partie de
l'audience publique qui est prévue à compter du mardi 27 mai ici même.

75 C'est lors de cette deuxième partie que les citoyens ou les groupes prendront position,
favorablement ou défavorablement, sur le projet. Je vous demande d'ailleurs de signifier votre
intention de déposer un mémoire à la coordonnatrice de la Commission, madame Boutin, le plus
tôt possible et idéalement au plus tard le 13 mai 2008.

80 Ceci facilitera la logistique de la deuxième partie de l'audience publique, et comme on le
dit souvent, les premières personnes qui manifestent le désir de présenter un mémoire,
habituellement, donc ont le choix du meilleur moment qu'ils désirent pour présenter leur mémoire.
Donc pour qu'on puisse également prendre connaissance de vos mémoires, nous apprécierions
grandement les recevoir avant le 23 mai à midi (12 h), ceci va nous permettre d'en faire une
85 lecture appropriée avant le début de l'audience publique.

90 Après la présentation de votre mémoire, la Commission d'enquête pourra échanger avec vous afin de bien comprendre votre position. Vous pouvez également déposer votre mémoire à la Commission sans le présenter, les deux (2) options sont donc possibles, vous n'avez qu'à le signaler à madame Boutin.

95 Le mandat de la Commission comprend également, en plus de la tenue de l'audience publique, un mandat d'enquête. La Commission a donc son propre questionnement qui, normalement, habituellement, est fait dans la foulée des questions que vous aurez initiées. Ce questionnement pourrait se compléter après les séances, bien entendu par des questions écrites.

100 Dans l'éventualité où la Commission constate par exemple qu'il y a besoin d'information additionnelle pour compléter son examen du projet, la Commission se réserve le droit de poser des questions, parce qu'elle est en enquête. Normalement, ces questions et les réponses sont déposées officiellement et rendues publiques, c'est-à-dire sont déposées sur notre site Internet, sont déposées également dans les centres de consultation que nous avons ouverts; je vais revenir plus tard sur l'endroit où sont situés ces centres de consultation.

105 Les documents relatifs au dossier, dont ceux qui seront déposés par la Commission d'enquête dans le cadre de son mandat, peuvent être consultés au bureau du BAPE à Québec, à la Bibliothèque centrale de l'Université du Québec à Montréal ainsi qu'aux endroits suivants: les bureaux de la municipalité de Franquelin, la Bibliothèque Alice-Lane à Baie-Comeau, ainsi qu'au bureau du Conseil de bande de Betsiamites; ce centre de consultation s'est ajouté récemment il y a quelques jours.

110 Les coordonnées des centres de consultation sont disponibles, les coordonnées exactes sont disponibles à l'arrière de la salle. Vous pouvez également consulter bien entendu en tout temps les documents dans le site internet du BAPE à l'adresse suivante: www.bape.gouv.qc.ca; ces coordonnées sont également disponibles à l'arrière de la salle. Les étapes de la consultation seront également annoncées dans la rubrique "à surveiller", donc qui est la page principale du site Internet de la Commission et du BAPE.

120 J'en profite également pour préciser certains points. La Commission d'enquête a un devoir de neutralité, d'impartialité et de réserve, et elle doit agir équitablement envers tous les participants.

125 De plus, très important, ce qui est dit en audience est enregistré par transcription. Ces transcriptions seront disponibles dans un délai, habituellement on parle de quelques jours, c'est-à-dire une semaine, sur le site Internet du BAPE ainsi que dans les centres de consultation, donc une semaine après la fin de la première partie de l'audience publique.

À la suite de la deuxième partie de l'audience publique, l'enquête bien entendu, comme je l'ai mentionné tout à l'heure, se poursuit et la Commission rédige son rapport, lequel fera état de son examen concernant le projet.

130 Je rappelle maintenant que l'inscription pour les questions – je l'ai mentionné tout à
l'heure mais je le rappelle – se fait à l'arrière et le registre sera ouvert tout à l'heure, après la
première pause. Très important, surtout au début, c'est toujours difficile de savoir combien de
gens veulent s'inscrire en partant, souvent lors de la première soirée beaucoup de gens viennent
135 s'inscrire. Selon le nombre de personnes qui seront inscrites, je pourrais limiter le nombre de
questions.

Normalement, je vais permettre deux (2) questions, à moins que j'aie beaucoup de gens
au registre; l'important c'est de permettre aux gens, au plus de gens possible ce soir qui veulent
poser des questions, de pouvoir poser leurs principales questions. Nous aurons l'occasion de
140 revenir à ce moment-là parce que les gens, une fois qu'ils ont posé une question, vont se
réinscrire au registre. Alors nous verrons combien de gens seront inscrits pour voir s'il y aura
deux (2) questions permises ou si on se limitera à une question à la fois.

Les questions qui ne peuvent obtenir une réponse immédiatement, soit par le promoteur,
145 soit par les personnes-ressources, parce que nécessitant une recherche ou un développement,
devront être traitées avec diligence; bien entendu, nous demandons la collaboration et du
promoteur et des personnes-ressources. C'est la Commission qui se charge d'obtenir les
réponses lors d'autres séances ou encore par écrit, notamment si la réponse nécessite un
développement. Ces réponses feront bien entendu partie du dossier et seront rendues publiques
150 au même titre que tout autre document déposé.

Je vous demande, très important, lorsque vous allez venir poser des questions, de
m'adresser les questions. Bien entendu, votre question peut être dirigée au promoteur, mais je
vous demande de m'adresser les questions et, à ce moment-là, nous allons la rediriger.
155 Normalement, on va la rediriger, si elle est au promoteur on va la rediriger au promoteur; c'est
possible que nous allions en sous-question ensuite de ça, c'est possible que la question, nous
décidions aussi de la diriger vers un représentant par exemple du ministère du Développement
durable, de l'Environnement et des Parcs.

160 Alors c'est important de maintenir la communication entre le président, la même chose est
demandée du côté des personnes-ressources ainsi que du promoteur, c'est-à-dire qu'ils
répondent à la Commission même si la question a été posée par un citoyen à l'avant.

Également, je demande d'éviter les préambules à vos questions. Tout à l'heure, j'ai
165 mentionné que la première partie servait à parfaire, à compléter l'information sur le projet et pas à
entendre l'opinion des participants. Nous allons tolérer certains préambules, ces préambules-là
sont acceptés si nous les jugeons indispensables à la compréhension de la question. Alors
normalement, il ne devrait pas y avoir d'opinion à l'intérieur ou de qualificatifs à l'intérieur du
préambule, mais ce serait pour une mise en contexte, ceci nous allons le tolérer.

170 Bien entendu également, ma collègue et moi pouvons intervenir en tout temps, nous
allons vous faire signe, sentez-vous bien à l'aise. L'idée aussi, c'est de faire l'audience de façon

175 appropriée et dans les règles de l'art, mais soyez pas surpris si nous intervenons tout à coup en sous-question ou même nous vous adressons une question pour mieux comprendre votre question.

180 Bien entendu également, il ne sera toléré aucune forme de manifestation, d'approbation ou de désapprobation dans la salle, encore moins de remarques désobligeantes, de propos diffamatoires ou d'attitudes méprisantes. Je demande la collaboration de tout le monde pour que les travaux ici se fassent sereinement. Respecter ces règles aussi permet des débats sereins, comme je l'ai dit, et constitue aussi une bonne façon, ou la meilleure façon, d'éviter d'éventuelles poursuites.

185 Il est également important, je reviens aussi sur les transcriptions, les transcriptions donc, comme je vous dis, sont rapportées, les propos sont rapportés fidèlement dans les transcriptions. Ces transcriptions-là sont prises par une sténotypiste juridique, donc c'est similaire à ce qu'on peut avoir dans les palais de justice, alors c'est très important lorsque vous soutenez, les propos que vous soutenez vont se retrouver dans les transcriptions. Alors c'est pour ça que je vous dis, première partie de l'audience, questions complémentaires, pas de commentaires, donc à ce moment-là, si on se limite vraiment à des questions, il y aura aucun problème.

190 Également, il est important de mentionner que si une information ou un document demandé par la Commission est considéré comme confidentiel, ce qui est possible, par la personne qui doit le déposer, on prend pour acquis a priori qu'il y a rien de confidentiel, mais ça peut arriver, la personne qui estime que le document est confidentiel doit nous le signifier sur-le-champ et normalement dans les procédures, si la personne juge qu'elle a besoin du document, alors celle-ci doit en faire part à la Commission au moment même de la demande. Si la Commission le décide, cette information doit y être mise avec la mention "confidentiel". Il est possible que l'on puisse préciser la demande et éviter le dépôt d'un document confidentiel tout en fournissant l'information recherchée.

200 La Commission rendra ensuite une décision par écrit. Une fois qu'elle aura pris connaissance du document confidentiel, sous pli confidentiel, elle rend la décision écrite à l'effet de le rendre public, en tout ou en partie, ou de ne pas rendre publique l'information et cette décision sera elle-même rendue publique.

205 Les personnes concernées bénéficieront d'un délai – on déterminera la complexité éventuelle de ça – nous disposerons d'un délai pour réagir à la décision; à la suite de quoi l'information sera rendue publique, en tout ou en partie, ou sera envoyée à la personne qui l'a fournie sans que la Commission en tienne compte dans ses travaux.

210 De plus le participant - c'est possible également - qui désire donner une information ou déposer un document lors de l'audience publique mais qui a des doutes quant à la nature confidentielle de cette information peut s'adresser à la coordonnatrice du secrétariat de la

215 Commission, madame Boutin, qui se chargera de vérifier le tout auprès de la Commission et
ensuite de ça, la Commission pourra discuter ici même en audience de la situation.

Il n'est pas nécessaire de déposer un document ou d'en demander le dépôt pour attirer
l'attention de la Commission sur du contenu que vous désirez mettre en lumière. Ceci est
220 particulièrement important pour des documents avec des droits d'auteur. Alors nous aussi nous
sommes régis par les droits d'auteur, on ne peut pas mettre des documents protégés par des
droits d'auteur en ligne, notamment sur Internet ou d'en permettre des reproductions non
autorisées. Alors il est fort possible des fois que des ouvrages scientifiques de revues, comme la
revue Science, on peut pas les mettre en ligne.

225 Par contre, les gens qui voudraient que la Commission prenne connaissance d'un
document important peuvent nous donner la référence et à ce moment-là, nous ferons les
démarches pour essayer de se procurer le document; alors vous ne communiquez à ce moment-
là à la Commission que la référence à ces documents.

230 Je souligne qu'à l'instar de toutes les commissions d'enquête du BAPE, nous
examinerons ici le mandat qui nous a été donné en appliquant la notion d'environnement retenue
par les tribunaux supérieurs qui englobent les aspects biophysique, social, économique et
culturel, et non seulement biophysique.

235 Je mentionne également que conformément aux exigences du gouvernement du Québec
prescrites dans sa Stratégie de développement durable 2008-2013, le BAPE s'est doté d'un plan
d'action de développement durable qui prévoit entre autres choses que la démarche d'analyse de
la Commission d'enquête sera guidée par les seize (16) principes du développement durable qui
240 sont définis dans la loi que nous avons mentionnée, la Loi sur le développement durable qui a
permis au gouvernement de présenter une stratégie de développement durable.

Enfin, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement s'est doté d'une déclaration
de services aux citoyens et met à votre disposition un questionnaire afin d'évaluer la qualité de
245 nos services dans le but de nous aider à mieux vous servir. Je vous demande de bien vouloir
remplir le questionnaire disponible à l'arrière à cet effet.

Maintenant, nous allons aller à la présentation des personnes. Du côté du promoteur, s'il
vous plaît, veuillez vous présenter et présenter les gens qui vous accompagnent.

250 Monsieur Lévesque.

PAR M. MICHEL LÉVESQUE:

255 Bonsoir monsieur le Président, madame la Commissaire. Je vous présente à mes côtés,
à ma droite, monsieur Bertrand Lastère d'Axor, madame Diane Cyr, directrice générale de la
municipalité de Franquelin, et monsieur Nicholas Pawlonka, compagnie Axor.

PAR LE PRÉSIDENT:

260 Très bien, je vous remercie.

Du côté des personnes-ressources, je vais commencer par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

265 Monsieur Rochon.

PAR M. YVES ROCHON:

270 Bonsoir, mon nom est Yves Rochon. J'agis à titre de porte-parole pour la Commission et je suis accompagné de madame Annick Michaud qui est la chargée de projet du dossier et qui a réalisé l'analyse de recevabilité et sera responsable de l'analyse environnementale du projet.

PAR LE PRÉSIDENT:

275 Très bien.

Du côté de la municipalité de Franquelin.

PAR M. GILLES DUBUC:

280 Bonsoir monsieur le Commissaire, bonsoir madame. Je suis Gilles Dubuc, je représente la municipalité de Franquelin comme inspecteur en bâtiment. Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

285 Très bien.

Du côté de la MRC de Manicouagan.

290 **PAR M. ANDRÉ BLAIS:**

Bonsoir monsieur le Président, madame la Présidente. André Blais, coordonnateur à l'aménagement fraîchement à la retraite, mais mandaté par la MRC pour représenter la MRC lors de ces audiences.

295 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien, merci.

300 Également nous pouvons rejoindre en lien téléphonique différentes personnes dont
madame Nathalie Bourbonnais du ministère des Ressources naturelles et de la Faune, qui
s'occupe du volet faune. Elle est disponible, ce qu'on m'a donné comme information, c'est que
par contre madame Bourbonnais n'était que disponible ce soir, parce que demain, elle avait
d'autres engagements; par contre, nous pourrions la rejoindre ce soir. S'il y a d'autres questions
305 concernant la faune, la Commission jugeait nécessaire à ce moment-là d'obtenir des réponses,
nous allons adresser des questions par écrit à madame Bourbonnais.

Nous avons également disponible en lien téléphonique monsieur Denis Careau du
ministère des Ressources naturelles et de la Faune qui s'occupe du volet énergie.

310 Nous avons également monsieur Serge-Éric Picard qu'on peut rejoindre par téléphone qui
est de Pêches et Océans Canada basé sur la rive sud, pas loin de Rimouski.

Nous avons également pris contact avec d'autres organismes pour des questions par
écrit. Il s'agit d'Environnement Canada, notamment on pense au Service canadien de la faune
315 pour les oiseaux migrateurs entre autres.

Nous avons aussi des questions éventuelles qui peuvent être adressées au ministère de
la Santé et des Services sociaux ainsi qu'au ministère des Transports du Québec.

320 Normalement, nous devrions recevoir aussi une confirmation pour un représentant
d'Hydro-Québec, mais nous n'avons pas encore reçu la lettre de confirmation, alors nous
attendons ça incessamment, normalement ça devrait rentrer cette semaine. Alors nous pourrions
adresser des questions également par écrit à ces ministères.

325 Je vais maintenant inviter les requérants à présenter leur demande d'audience publique.
Alors comme je l'ai mentionné avec certains des requérants que nous avons pu contacter la
semaine dernière en rencontre préparatoire, il est possible d'ajouter des précisions à la requête
que vous avez envoyée à la ministre. Bien entendu, il faut pas que ça devienne un mémoire, je
330 vais vous arrêter à ce moment-là; donc vous pouvez ajouter des précisions à cette requête, un
point ou deux (2) par exemple qui seraient passés inaperçus ou mettre l'emphase sur un point en
particulier, ceci va être accepté.

335 **PRÉSENTATION DES REQUÉRANTS**
FONDATION RIVIÈRES

PAR LE PRÉSIDENT:

340 Maintenant, sans plus tarder, je vais inviter monsieur Michel Gauthier de Fondation
Rivières à venir à la table des intervenants présenter sa requête.

PAR M. MICHEL GAUTHIER:

345 Bonsoir monsieur le Président, bonsoir madame la Commissaire, bonsoir à tout le monde.
Excusez-moi, j'étais pas prêt à ce que vous m'appeliez directement.

PAR LE PRÉSIDENT:

350 Prenez votre temps.

PAR M. MICHEL GAUTHIER:

355 OK, alors je vais vous lire la requête en fait.

 Alors on a écrit au cabinet du ministre, ministère du Développement durable, de
l'Environnement et des Parcs!

360 Madame la Ministre, par cette présente lettre, la Fondation Rivières souhaite formuler une
demande d'audience publique pour le projet d'aménagement hydroélectrique des chutes à
Thompson sur la rivière Franquelin.

365 La Fondation Rivières, impliquée depuis sa création en 2002 dans le débat entourant la
construction des petites centrales hydroélectriques, estime que, considérant les enjeux et les
controverses reliés à l'implantation d'aménagements hydroélectriques sur les rivières du Québec,
il est impératif qu'une audience publique concernant le projet sur la rivière Franquelin ait lieu.

370 C'est sûr que quand il y a des projets où il y a un manque de transparence, c'est plus
difficile pour nous de faire le point et on a besoin, et pour la population en général et pour la
population de Franquelin, d'avoir beaucoup de transparence dans les projets.

375 La population, tant au niveau local que national, doit être informée de manière adéquate
des enjeux entourant le projet de petite centrale. L'audience publique offre ainsi la possibilité aux
groupes concernés de prendre connaissance de tous les facteurs que ce type de projet implique,
de poser des questions et d'émettre des commentaires et inquiétudes, s'il y a lieu.

380 En se rappelant les protestations et la mobilisation citoyenne qu'avait provoqué, au début
des années 2000, les nombreux projets de petites centrales privées, il importe que les impacts
environnementaux, sociaux, économiques et énergétiques de tout projet de petite centrale soient
rigoureusement analysés et pris en compte.

385 S'il est vrai que la construction du barrage sur la rivière Franquelin a des conséquences
directes sur la population locale, globalement, les orientations que le gouvernement décide de
donner à la filière de l'hydroélectricité concernent tous les Québécois. En effet, l'ensemble de la
collectivité québécoise est sensible au harnachement des rivières, une richesse patrimoniale

collective. Il est donc important que l'audience publique ait lieu afin de permettre aux citoyens, aux groupes environnementaux et autres intervenants de signifier leurs points de vue.

390 Considérant aussi que l'électricité est achetée par Hydro-Québec et qu'Hydro-Québec appartient à l'ensemble de la collectivité québécoise et que donc c'est l'ensemble de la collectivité québécoise qui paie pour ce kilowattheure-là.

395 Pour ces raisons, la Fondation Rivières croit que la tenue d'une audience publique sur le projet de petite centrale sur la rivière Franquelin s'avère nécessaire.

Nous vous remercions de l'attention portée à notre demande et vous prions de recevoir l'expression de nos plus simples salutations.

400 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci monsieur Gauthier.

PAR M. MICHEL GAUTHIER:

405 C'est moi qui vous remercie.

410 **MOUVEMENT AU COURANT**

PAR LE PRÉSIDENT:

Nous allons maintenant inviter monsieur John Burcombe à venir présenter sa requête.

415 Bonsoir monsieur Burcombe.

PAR M. JOHN BURCOMBE:

420 Bonsoir monsieur le Président. Mon nom, c'est John Burcombe et je suis membre du groupe Mouvement au Courant.

425 D'abord peut-être quelques mots sur le groupe. C'est un groupe de bénévoles fondé en 1989 avec deux (2) buts: premièrement, de veiller à l'utilisation rationnelle des ressources naturelles, et deuxièmement, de promouvoir la participation publique dans les processus décisionnels. Depuis ce temps, le groupe a intervenu dans plusieurs projets énergétiques.

Donc maintenant pour la lettre qu'on a écrite au ministre, c'est en date du 21 avril, quand c'était déjà annoncé qu'il y a les audiences publiques.

430 Alors, bien que vous avez déjà ordonné la tenue d'audience publique du BAPE sur ce projet, le Mouvement au Courant soulève quelques points qui devraient être traités.

435 Et il y a une liste. Premièrement, le promoteur devrait expliquer davantage et fournir des références à l'égard du, et je cite, "le nouveau régime d'octroi et d'exploitation des forces hydrauliques du domaine de l'État".

440 Deuxièmement, le promoteur devrait déposer copie du contrat pour la vente d'électricité à Hydro-Québec en précisant qui est l'acheteur, soit Hydro-Québec Production, soit Hydro-Québec Distribution.

445 Afin de mieux comprendre l'agencement des éléments du projet, le promoteur devrait fournir un plan d'ensemble avec tous ces éléments du projet sur une même carte.

445 Troisièmement, le promoteur devrait justifier davantage son choix de débit réservé par rapport aux calculs de débit réservé écologique.

450 Et aussi, le promoteur devrait indiquer comment il pourrait compenser la perte de soixante et un hectares (61 ha) de milieux humides."

450 Alors la fin de notre lettre: veuillez agréer, madame la Ministre, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Merci.

455 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien monsieur Burcombe.

460 _____
NICOLE BARON

PAR LE PRÉSIDENT:

Nous allons maintenant inviter madame Nicole Baron.

465 **PAR Mme NICOLE BARON:**

Bonjour monsieur, bonjour madame.

470 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Bonsoir madame.

475 **PAR Mme NICOLE BARON:**

Je suis une simple citoyenne qui représente le Comité des citoyens de Franquelin qui a été récemment formé, donc...

480 **PAR UN INTERVENANT:**

C'est pas vrai!

485 **PAR LE PRÉSIDENT:**

S'il vous plaît, on tolérera pas ça.

Madame Baron, continuez.

490 **PAR Mme NICOLE BARON:**

Nous ne sommes pas des experts et nous ne voulons pas non plus être passibles de poursuites, donc je demanderais votre assistance.

495 Nous avons fait au nom du Comité des citoyens la demande le 21 avril 2008. Je vais juste – je lirai pas toute la lettre parce qu'elle est assez longue – je vais juste essayer de faire une petite mise en contexte pour expliquer pourquoi.

500 Donc notre municipalité tire ses revenus exclusivement des taxes des trois cent soixante-six (366) contribuables. Nous considérons que nous sommes surtaxés, je vais épargner quelques petites phrases!

505 En 2004, notre charge fiscale moyenne était de mille seize (1016 \$) comparativement à six cent soixante-seize (676 \$) pour les municipalités de même dimension. Donc en 2008, soixante pour cent (60 %) des contribuables n'ont même pas accès au réseau d'aqueduc et d'égout.

510 Par conséquent, toute retombée économique d'un développement bien fait est très bien accueillie par tout le monde chez nous. Mais pas à n'importe quel prix. Nous croyons que ce projet ne respecte pas tout à fait les critères qui autorisent la construction d'un barrage et que les retombées sur la collectivité se font au détriment d'intérêts privés et personnels.

Voici les raisons, je vais synthétiser, il y en a trois (3). Bon, on parle de l'accord et la participation des citoyens! Lors d'une première rencontre d'information en 2005, les citoyens ont demandé la formation d'un comité. On leur a donné l'assurance à ce moment-là qu'il y aurait, oui, que les citoyens seraient impliqués dans le comité, qu'il y aurait un comité qui donnerait son avis et tout. Ils ont reçu l'assurance du maire Michel Lévesque qu'en temps et lieu, il y aurait un comité qui serait impliqué.

Les citoyens ont donné leur accord au projet sur cette base où on prendrait en considération leur avis et où l'information sur le projet leur serait accessible. On constate que la réalité est toute autre et que le projet s'est développé en catimini sans même que le conseil municipal soit informé de certains aspects contenus dans l'appel de candidatures.

Donc c'est pourquoi l'accord de la population, lors de la première rencontre, était, il y a quatre-vingt-six (86) personnes qui se sont prononcées sur les cent vingt (120) personnes présentes, donc soixante-dix pour cent (70 %). Si on considère que moi-même j'ai donné mon accord à ce projet-là, puis aujourd'hui je le donnerais plus, on peut dire que l'accord n'est plus à quatre-vingt-dix-neuf pour cent (99 %) comme c'est mentionné dans l'étude d'impact.

Puis on a des questions à poser là-dessus puis on se demandait si la ministre en tiendrait compte.

Deuxième élément important pour notre demande, c'est l'impact économique. On considère que cent quinze mille dollars (115 000 \$), de cent quinze (115 000 \$) à cent soixante-huit mille dollars (168 000 \$) sur des revenus qu'on évalue potentiellement à deux millions (2 M\$), c'est pas beaucoup, ça fait pas le poids selon nous.

Et on a appris pendant la réunion d'information du 2 avril dernier que sur les redevances dues à la municipalité, c'est la municipalité de Franquelin qui est responsable de négocier à même ses redevances la part avec les Autochtones. Parce que les Autochtones ont pas donné leur accord au projet, ils sont pas ici ce soir non plus, là, je sais qu'il y a eu plusieurs tentatives.

Donc on a cent quinze mille dollars (115 000 \$) moins un trente-cinq mille dollars (35 000 \$) des dépenses qui sont déjà effectuées; on trouve que quatre-vingt mille dollars (80 000 \$) pour un projet comme ça, ça vaut pas la peine pour nous.

Ensuite le troisième aspect, c'est le respect des normes. On considère que la rivière Franquelin est belle puis elle mérite qu'on en prenne soin. Or, nous savons que le maire – bon, je vas sauter là-dessus! Le projet ne comporte aucun plan concret sur le plan de l'aménagement récréotouristique, puis le montant de quinze mille dollars (15 000 \$) sur le projet de vingt-cinq millions (25 M\$) nous apparaît quelque peu mince.

Donc ce qui nous inquiète le plus là-dedans, quand on parle de respect des normes, c'est que le comité de suivi va être formé des promoteurs que sont le maire Michel Lévesque,

555 monsieur Lastère et madame Diane Cyr. Donc qui verra à assurer que le tout se fasse selon les normes?

Ça fait qu'en gros c'est ça nos questionnements, les raisons qui motivent.

560 Je vous remercie.

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien madame Baron, je vous remercie.

565

Alors je vais quand même faire un rappel. Je demande la collaboration de tous, alors je veux pas de remarques désobligeantes.

570

Tout à l'heure, la Commission a fait allusion qu'elle avait des pouvoirs d'enquête et des commissaires en vertu de la Loi sur les commissions d'enquête; entre autres pouvoirs, c'est que la Commission a le pouvoir de donner des amendes. Jusqu'à maintenant, c'est jamais survenu au BAPE qu'une commission a dû recourir à donner une amende à une personne qui participait à ses travaux, et j'aimerais vraiment pas être le premier commissaire en trente (30) ans à devoir faire ça.

575

Alors c'est très important, je ne veux pas entendre de remarques désobligeantes sur les propos tenus par des participants qui viennent poser des questions.

580

Aussi, je vais rappeler, madame Baron a fait ça dans les règles de l'art, la présentation de sa requête. Mais pour les questions, bien entendu on évite les préambules qui sont aussi à type de commentaires, on s'adresse les questions, on peut faire un préambule explicatif, alors à ce moment-là aussi ça va éviter la tentation dans l'assistance que les gens puissent vouloir passer des remarques. Alors je demande votre collaboration très fortement. Je vous remercie.

585

Alors pour l'instant, cela complète les requêtes qui seront présentées ici ce soir.

Nous avons également eu une autre requête, donc la ministre nous a acheminé une requête qui émane de monsieur Dominique Côté de la communauté autochtone Antaya.

590

En substance, cette requête mentionne un appui au chef du Conseil de bande de Betsiamites. Elle mentionne son opposition au projet parce qu'un autre projet aurait été soumis par la communauté autochtone de Betsiamites sur une autre rivière et elle mentionne que les Innus n'ont pas donné leur accord au projet; et dans la requête on estime que la compagnie Axor n'a pas donné toutes les informations nécessaires.

595

Ceci synthétise la requête, bien entendu, qui sera déposée sur le site Internet, ça fait que les gens pourront en prendre connaissance. On a fait une synthèse.

600 Il y a également eu une requête déposée par la Société d'Énergie Franquelin. En
rencontre préparatoire la semaine dernière, nous avons convenu avec le promoteur qu'il
présentera sa requête au même moment qu'il fera la présentation du projet.

605 Alors ceci fait le tour de toutes les requêtes que nous avons reçues jusqu'à maintenant,
qui nous ont été communiquées par le cabinet de la ministre.

610 **PRÉSENTATION DU PROMOTEUR**
SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE RIVIÈRE FRANQUELIN

PAR LE PRÉSIDENT:

615 Alors nous sommes rendus à la présentation par le promoteur, présentation qui devrait
durer autour de vingt-cinq (25) minutes. Alors comme je l'ai mentionné tout à l'heure, après la
présentation, il y aura une pause de quinze (15) minutes, et le registre pour les questions sera
ouvert à l'arrière de la salle.

Alors je laisse la parole maintenant à monsieur Lévesque, allez-y.

620 **PAR M. MICHEL LÉVESQUE:**

Monsieur le Président, madame la Commissaire, citoyens de Franquelin et des environs,
bienvenue à cette rencontre importante.

625 Plusieurs d'entre vous connaissez le projet, plusieurs d'entre vous probablement ne le
connaissent pas, je pense que cette soirée va vous permettre de mieux comprendre le projet,
d'adresser vos questions à monsieur le président qui va les transmettre aux personnes
compétentes. Sur cela, je vais commencer la requête d'audience publique.

630 Pourquoi la SERF a demandé la tenue d'audience publique? Tout à l'heure on parlait de
transparence, je pense que ce soir vous allez avoir l'heure juste, parce que de fausses
informations ont été véhiculées. La tenue d'audience publique nous permet de rétablir la vérité,
et également dans le but d'accélérer le processus.

635 Si on y va avec un historique! En 1999, début de l'étude du site par la municipalité de
Franquelin. En mai 2006 – disons qu'il y a un bon laps de temps, c'est pas parce qu'on a dormi,
c'est parce qu'on a travaillé mais ça portait pas fruit – en mai 2006, la publication de la nouvelle
Politique énergétique du Québec.

640 En août 2006, on a lancé un appel de candidatures, l'AC200601, lancé par la
municipalité. Le 27 octobre 2006, la sélection d'Axor comme partenaire pour le projet. Le 13
novembre 2006, la constitution de la Société d'Énergie de la Rivière Franquelin. En juillet 2007,
la lettre d'intention d'octroyer des droits d'eau par le ministère des Ressources naturelles et de la
Faune. Le 29 avril 2008, séance d'information des audiences publiques.

645 On voit en bas qu'Axor a quarante-neuf pour cent (49 %) des parts, et la municipalité
cinquante et un pour cent (51 %) des parts.

650 La justification du projet! Eh bien, ça nous apporte des revenus supplémentaires à la
municipalité sans aucun risque financier. C'est un projet à fort contenu local. Ça nous permet de
développer un autre attrait récréotouristique, et ça nous permet également de produire de
l'électricité verte renouvelable. Enfin, nous allons réaliser un projet économiquement rentable
pour la municipalité.

655 Sur ce, je vais passer la parole à monsieur Lastère.

PAR M. BERTRAND LASTÈRE:

660 Bonsoir. Donc je vais vous présenter le projet rapidement.

665 Donc sans surprise, le projet est localisé au Québec dans la municipalité de Franquelin.
C'est le site des chutes à Thompson qui est constitué d'une succession de quatre (4) chutes.
Donc Franquelin, sur la route 138 entre Baie-Comeau et Sept-Îles, et la chute à Thompson située
à environ quatre kilomètres (4 km).

670 La puissance installée sera de huit point huit mégawatts (8,8 MW), la hauteur des chutes
est de cinquante-sept mètres (57 m) nets, c'est-à-dire une fois les pertes de charge dans les
conduites, etc., calculées, on disposera de cinquante-sept mètres (57 m) de chutes.

675 Le débit d'équipement sera de vingt mètres cubes-seconde (20 m³/s) et la production
pour une année moyenne sera de trente-trois mille deux cent huit mégawattheures
(33 206 MWh). Cela représente de l'énergie pour douze cents (1200) foyers, ce qui permettra
d'éviter la production de onze mille cinq cents tonnes (11 500 t) de gaz à effet de serre.

680 Donc voici une vue aérienne du projet. Aujourd'hui, cette zone est peu utilisée, car la
pêche est disons pas très bonne, elle est interdite dans la partie basse du projet, car la pêche au
saumon est interdite. Dans la partie haute, eh bien, on nous dit que les truites sont très petites et
peu nombreuses.

685 Il existe naturellement un goulet qui permet de dériver une partie du débit de la rivière et
de réaliser la centrale; donc voilà le goulet, on le dessine, on le voit ici.

685 Donc voici la vue d'ensemble du projet. Donc nous allons créer un évacuateur qui va permettre de retenir l'eau et, de fait, de créer un plan d'eau; une partie qu'on appelle la zone intermédiaire où le débit sera réduit, et une partie aval où le débit sera à nouveau identique où il y aura aucune modification de la rivière.

690 La centrale est constituée donc de ce canal d'amenée qui est naturel, qui conduit à la prise d'eau; de la prise d'eau par une conduite forcée, on projette l'eau dans la centrale où la turbine permet la production d'électricité. Cette électricité est acheminée à – donc là vous voyez, c'est par câbles souterrains, donc non visibles pour un aspect touristique – à une ligne de transmission qui suit la route forestière et qui va rejoindre la route de l'Association pour se diriger jusqu'à la sous-station qui sera située au bord de la route 138 à côté de la ligne Hydro-Québec, cent soixante-et-un kilovolts (161 kV).

695 Donc la définition des zones: une zone amont, une zone intermédiaire, une zone aval et la partie de la centrale.

700 Donc la zone amont, c'est une zone, on voit la rivière qui serpente, c'est une zone qui a déjà été inondée autrefois lors de l'utilisation de la drave qui a été réalisée à Franquelin lorsqu'il y avait l'exploitation forestière intensive, on voit encore disons les marques de cette zone inondée. Donc la construction de l'évacuateur ou du déversoir va entraîner de remonter le niveau d'eau et on va reprendre les limites que l'on voit, donc on voit cette différence entre la végétation importante et moins importante.

705 Donc vous la voyez, cette zone, à une autre période, ça c'est la période d'automne. Donc à nouveau le déversoir qui sera situé ici, et les zones en brun qui vont être recouvertes d'eau. Bon ça, c'est la rivière en hiver, donc ce n'est pas des adeptes de la raquette, ça c'est nous qui nous promenons sur la rivière pour bien vérifier toutes les conditions.

710 Maintenant, nous passons à la zone intermédiaire. Donc en amont, c'est la zone amont que l'on vient de décrire. L'évacuateur qui est créé ici sur la chute à Thompson, qui est la chute numéro 4, et donc la zone intermédiaire qui démarre et qui va jusqu'à la chute numéro 2, qui est la zone, la chute que l'on voit la plus en aval, là où sera construite pas loin la centrale.

715 Donc la chute à Thompson aujourd'hui. Donc vous pouvez voir que tous les ans, la crue entraîne une remontée des eaux importante, et l'évacuateur qui sera construit va entraîner la remontée de l'eau à ce niveau de crue que nous avons tous les ans. Donc il y aura la création d'un évacuateur avec des vannes de sécurité permettant d'évacuer les débits de sécurité qui vont être exigés par le Centre d'expertise hydrique du Québec.

720 Constamment, un débit écologique de neuf cents litres-seconde (900 l/s) sera maintenu dans la zone intermédiaire que l'on va voir. Vous voyez qu'au-dessus de cet évacuateur, il y aura une passerelle qui permettra de faire une boucle avec un chemin touristique que les gens pourront emprunter à vélo et à pied.

725

730 Donc la zone intermédiaire, à partir de l'évacuateur jusqu'à la chute numéro 2 dont on va vous parler. Donc vous avez après la chute qu'on a vue à chute Thompson numéro 4, vous avez ce qu'on appelle la grande chute qui est un endroit actuellement très difficilement accessible. Et cette grande chute donc, on maintiendra en permanence le débit écologique de neuf cents litres-seconde (900 l/s). Par contre, les crues de printemps, comme par exemple en ce moment où il pleut beaucoup, il y a beaucoup d'eau dans la rivière, seront toujours évacuées par la rivière.

735 La zone intermédiaire comporte différents rapides. Donc pour garder les sections mouillées, nous allons – c'est-à-dire pour garder la même surface d'eau – nous allons créer des seuils. Donc nous avons le seuil, qu'on a appelé le seuil C dans notre étude environnementale, pour garder en amont toute cette zone pareille en eau où les poissons pourront continuer à vivre et à se déplacer. Toujours un débit écologique de neuf cents litres-seconde (900 l/s) passera, au minimum, passera dans cette partie de la rivière.

740 Donc là, on voit ce seuil C qui est ici, donc la grande chute, elle part d'ici, donc vous voyez vous avez un premier seuil qui vous permet de maintenir en eau toute cette partie; ensuite cette chute s'appelle la chute numéro 3, donc on met le seuil qui permettra à nouveau de maintenir le niveau d'eau et de maintenir toute cette surface mouillée.

745 Et nous avons un troisième seuil qui est situé près de la chute numéro 2; ce seuil sera construit sous le pont, ce pont va nous permettra d'accéder à la rive où sera construite la centrale. Donc nous avons un seuil qui sera sur le pont et qui va permettre de maintenir toute cette zone ici en eau.

750 Bon là, il y a une petite différence, c'est que vous avez un débit écologique qui est de neuf cents litres (900 l/s) en hiver, comme on a dit dans le reste, mais vous avez un apport en été qui est, disons, notre passe à poisson qui vient rajouter deux cents litres-seconde (200 l/s) au niveau du débit écologique qui arrive un peu en amont du pont.

755 Donc cette zone intermédiaire a été conçue pour faire une préservation des habitats fauniques. Il y a en permanence un débit écologique de neuf cents litres-seconde (900 l/s), trois (3) seuils de maintien des surfaces mouillées, vous voyez ici les trois (3) seuils, la localisation de ces trois (3) seuils. Ces seuils sont équipés de passes de dévalaison et de montaison – on pourra y revenir à ce niveau-là dans les questions qui nous seront sûrement posées – maintien des surfaces mouillées et la migration non affectée des poissons, en particulier des anguilles qui est un sujet d'intérêt.

765 Ensuite, je pense, ça, c'est pour revoir le projet, la zone aval? Non, donc on regarde le canal d'amenée maintenant, donc c'est la partie réellement différente qui permet de construire la centrale.

Donc aussi, vous voyez toujours ce canal d'amenée naturel; il faut dire que la nature a fait très bien les choses sur ce projet, Franquelin a cette chance-là, donc un canal d'amenée naturel

770 qui nous permet, par une excavation très faible, on a juste à faire un canal sur à peu près trois cents mètres (300 m), de conduire l'eau jusqu'à la prise d'eau ici qui est à la base de ce cap de roc important.

775 À la prise d'eau, nous avons la passe à poisson qui permet aux poissons d'éviter de passer à travers les grilles et de descendre et de revenir dans la rivière. La conduite forcée qui mène l'eau à la centrale sous pression, et donc la centrale qui restitue l'eau dans la partie aval du projet.

780 Donc voilà le canal d'amenée, l'allure qu'il a aujourd'hui. Donc ce canal va faire à peu près vingt mètres (20 m) de large, il sera déboisé et ce sera une zone où la vitesse d'eau sera extrêmement faible, ce qui permettra aussi, comme le plan d'eau sera accessible aux bateaux, de faire des promenades touristiques.

785 La prise d'eau, elle sera construite auprès de ce cap qui est de toute beauté, actuellement totalement inaccessible, ça devrait devenir une zone d'intérêt pour tous les gens qui veulent se promener. Donc ici, vous aurez une retenue avec la prise d'eau, donc notre prise d'eau, qui est un standard chez Axor, qui demande une grille très inclinée.

790 Des essais ont été faits sur cette grille avec des résultats colligés par le ministère de l'Environnement. Donc comme elle est très inclinée, les poissons, d'instinct, évitent de traverser la grille, remontent cette grille; en haut de la grille, ils trouvent une échappatoire qui va par l'intermédiaire de ce qu'on a vu, le dalot, la passe à poisson, les ramener à la rivière. Pour le reste de l'eau, elle traverse la grille et elle est entonnée dans la conduite forcée et elle commence à prendre de la pression. Donc vous voyez c'est ce dalot, là, qui permet de ramener le poisson qui était dans la passe à poisson, lui donner une échappatoire.

795
800 Donc voilà le goulet! Ici vous aurez donc la prise d'eau, c'est le goulet avec donc la prise d'eau qui sera ici, enterrée donc moins visible, vous aurez la conduite forcée, la passe à poisson qui est un dalot, c'est-à-dire c'est un dalot, un tuyau dans lequel les poissons seront véhiculés, descendront avec le débit d'eau. Tout cela sera enterré et vous aurez un chemin d'accès qui permettra d'accéder à la prise d'eau, et surtout d'accéder au chemin touristique qui va conduire à l'évacuateur.

805 La conduite forcée! Toujours cette conduite forcée sera enterrée, elle sera recouverte; donc là, vous voyez toujours le dalot qui ramène le retour des poissons à la rivière, et au côté de la conduite forcée, vous aurez la route d'accès qui d'ailleurs, par endroits, sera au-dessus de la conduite forcée.

810 Donc là, c'est pour vous montrer une conduite forcée, c'est pendant l'installation, c'est une fois installée. Ça, c'est notre centrale de Petites-Bergeronnes; aujourd'hui la végétation a repris ses droits et c'est une zone de promenade des personnes qui visitent la chute de Bergeronnes.

Donc le goulet, la chute. Alors ça donc, cet endroit-là, c'est l'endroit où sera construite la centrale. La conduite forcée amène l'eau à la centrale, et la centrale restitue l'eau dans la zone aval.

815

Alors c'est important, c'est parce que nous rejetons l'eau à proximité de la chute numéro 2 existante de façon à ne pas modifier l'écoulement des eaux, étant donné que cette zone est la zone en aval, et la zone qui est propice au saumon. Donc la centrale sera équipée de deux (2) turbines Francis avec un débit total de vingt mètres cubes-seconde (20 m³/s) et une puissance de huit point huit mégawatts (8,8 MW).

820

Les équipements électriques de la centrale! Tout sera dans le bâtiment de telle manière qu'il n'y ait rien d'extérieur pour une question d'esthétique, puisque nous voulons en faire un site touristique où les gens pourront avoir plaisir de venir.

825

Donc la restitution de l'eau! Là, c'est une meilleure vue qui permet de voir la restitution sur la partie, la zone aval, où il n'y a pas, il n'y a aucune modification des écoulements de l'eau.

La centrale, donc vous voyez le bief intermédiaire, ici la centrale, donc on détourne une partie du débit de la rivière par le canal d'amenée, la conduite forcée, et on restitue l'eau dans la rivière, donc aucune modification à partir de la chute numéro 2.

830

L'aménagement aval, c'est la chute numéro 2 actuelle, donc nous aurons une centrale que nous allons intégrer au paysage.

835

Alors ce qui est important, là, dans ce plan, c'est de voir que nous allons avoir à construire le pont qui nous donne accès à cette rive. Il y a le seuil qui nous permet de maintenir le plan d'eau en amont de la chute numéro 2, puisque le débit sera réduit, et à cet endroit-là, il y aura une excavation qui sera faite qui va permettre de faire un chenal de montaison et de dévalaison des anguillettes, c'est-à-dire qu'on va avoir juste une zone humide qui permet de faciliter la montée des anguillettes, qui est un poisson qui fait partie de la rivière.

840

Une chose qui est importante, c'est que vous voyez ici il y a pas de poteau, OK, donc tous les câbles ont été prévus d'être souterrains, de façon qu'on ne gâche pas le paysage avec des poteaux électriques.

845

Une fois qu'on a traversé, qu'on est arrivé dans la route forestière – voilà la route forestière – à ce moment-là, il y a une ligne qui borde la route forestière et qui suit cette route forestière jusqu'à – alors ça, c'est la route forestière – et après, nous allons jusqu'à la route de l'Association.

850

Bon, la ligne, c'est la ligne qui passe devant chez vous, que vous trouvez partout, c'est-à-dire une vingt-cinq (25) kV sur poteaux de bois. Cette ligne nous conduit à peu près pas très loin de la zone où il y a la barrière de la route de l'Association, disons une centaine de mètres plus

855 loin, et il y aura la construction de la sous-station à proximité de la ligne d'Hydro-Québec de cent soixante et un (161) kV, et par une ligne très courte de cent soixante et un (161) kV, nous venons nous connecter à la ligne Hydro-Québec.

860 Alors pour préciser des choses au point de vue transparence, parce qu'il y a des choses qui ont encore été dites ce soir qui sont inexactes! Donc il y a un droit de bienvenue de deux cent mille dollars (200 000 \$) à la municipalité. À ce jour, la municipalité a touché cent mille dollars (100 000 \$), elle touchera cent mille dollars (100 000 \$) supplémentaires, comme convenu dans nos accords, lorsque le projet aura reçu son autorisation environnementale.

865 La redevance annuelle moyenne sera indexée, elle est de cent vingt-cinq mille dollars (125 000 \$), ce qui représente sur la durée du projet, contrairement à ce qui vient d'être dit, des revenus de huit point cinq millions (8,5 M\$) pour la municipalité.

870 Le coût du projet est de vingt-cinq millions de dollars (25 M\$) dont seize virgule cinq millions de dollars (16,5 M\$) seront dépensés directement sur place en coûts de construction, en équipements par des entreprises locales également, non seulement de génie civil mais au niveau des dynamitages, au niveau de la construction, chaudronnerie, du fer et des choses comme ça.

875 Il y aura une priorité à la main-d'œuvre locale auquel le comité de suivi sera tenu de suivre et fera partie des décisions. Il y aura priorité aux entreprises locales et régionales auxquelles le comité de suivi participera. Il y aura le choix d'un opérateur de centrale et d'un supplément qui seront choisis parmi les résidents de Franquelin.

880 En plus, tous les ans, nous maintiendrons le site, c'est-à-dire au niveau, non seulement le site hydroélectrique mais aussi le site au point de vue touristique, donc il y aura des emplois de résidents pour la maintenance du site en général.

885 Alors les impacts environnementaux sont positifs. On a affaire à une centrale au fil de l'eau, donc ce qui veut dire, c'est que nous n'avons pas de stockage d'eau qui est la grande compréhension vis-à-vis les projets d'Hydro-Québec où il y a stockage d'eau, et lorsqu'on a besoin de plus d'électricité, on vide le réservoir. Ici, nous sommes au fil de l'eau, c'est-à-dire que l'eau qui arrive dans le plan d'eau est aussitôt soit utilisée par la centrale, soit elle est évacuée en cas de crue par la rivière. Il n'y a pas de stockage et de déstockage.

890 Nous avons des passes à poissons qui permettent la dévalaison et la montaison des poissons. Nous avons trois (3) seuils de maintien des surfaces mouillées en débit écologique de neuf cent litres-seconde (900 l/s). Nous économisons plus de onze mille cinq cents tonnes (11 500 t) de gaz à effet de serre évitées annuellement.

895 Nous avons eu, à titre d'information supplémentaire, une communication téléphonique avec le MPO, c'est-à-dire le ministère des Pêches et Océans, donc il y a eu des mises au point pour bien comprendre notre projet. Et Pêches et Océans, qui regardent de très près tous ces

900

problèmes environnementaux de poissons, nous ont dit que le projet était vraiment d'un impact mineur et avait emporté des bénéfices. Donc je tiens, c'est monsieur Picard je pense, qui peut être joint par téléphone qui a eu ces propos.

905

Développement touristique! C'est quelque chose auquel nous tenions, donc vous avez la création d'un plan d'eau qui permettra, du fait du régime des eaux qui va être beaucoup plus lent, aux gens de se promener et de profiter de ce plan d'eau; il y a d'autres plans d'eau c'est sûr dans la région, c'en est un de plus. Actuellement, la rivière est pas utilisée pour ainsi dire.

910

La pêche! La création de ce plan d'eau va permettre d'augmenter la population des poissons et nous espérons d'améliorer la pêche. Les gens pourront à travers le chemin touristique que nous allons développer, faire la découverte des milieux naturels. Nous allons créer un sentier d'interprétation avec des belvédères. Autour de ce plan d'eau, il y a la possibilité que des chalets puissent s'installer, ce qui devrait entraîner des redevances foncières supplémentaires à la municipalité.

915

Donc oui, c'est un développement touristique. Il y a un chiffre de quinze mille dollars (15 000 \$) qui a été annoncé, et c'est sur celui-là que l'on va se tenir, mais ce que l'on veut dire c'est que, des gens nous disent que c'est pas beaucoup, c'est pas beaucoup si dans notre construction, on n'avait pas prévu qu'étant donné qu'on a tous les équipements sur place, donc toute la construction de ces équipements touristiques font partie de nos travaux de construction, et non pas du développement touristique.

920

Le quinze mille dollars (15 000 \$), pour nous, sera utilisé à faire de l'interprétation, à mettre des panneaux, à essayer d'expliquer aux gens les milieux, la nature, les choses comme ça pour qu'ils comprennent. Quinze mille dollars (15 000 \$) de panneaux, c'est beaucoup d'argent, on peut faire beaucoup de choses avec ça.

925

Donc le développement touristique! C'est déjà un sentier qui existe, que nous allons développer et qui permettra de faire des randonnées. Encore une fois, nous voudrions limiter au vélo et à la randonnée pédestre; des belvédères qui permettront de voir la rivière puisque aujourd'hui, elle est à peu près inaccessible, et le développement de la villégiature avec la possibilité de construction de chalets.

930

Pour le suivi du projet, lorsque le projet sera en construction, il y aura une surveillance environnementale, donc nous aurons des engagements qu'il faudra suivre.

935

Ensuite, une fois que le projet sera en construction, il y aura aussi l'application des mesures d'atténuation qui va falloir réaliser. Donc il y a par exemple la création de frayères supplémentaires pour les saumons, la création de frayères pour l'omble de fontaine, et il y aura un suivi environnemental durant l'opération, par exemple pour confirmer la montaison des anguillettes et des choses comme ça.

940 Ensuite, pendant toutes les années d'opération de la centrale, il y aura bien sûr la surveillance et la maintenance des ouvrages.

 Alors l'échéancier du projet! 2006 était le début des études environnementales qui ont été débutées par la municipalité, au coût de vingt-cinq mille dollars (25 000 \$), on pourra y
945 revenir. En novembre 2008, il y a eu l'obtention, nous espérons obtenir les permis environnementaux et le droit de construire cette centrale; janvier 2009, nous débutons la construction du projet; et en avril 2010, nous prévoyons la mise en route de la centrale.

 Un bon projet pour Franquelin, un bon projet pour le Québec!

950

PAR LE PRÉSIDENT:

 Très bien monsieur Lastère, je vous remercie pour votre présentation.

955 Maintenant au sujet de Pêches et Océans, nous avons monsieur Picard que nous pouvons rejoindre, alors nous pourrions vérifier, bien entendu, auprès de monsieur Picard son opinion sur le projet.

 Alors ceci met fin à la présentation du promoteur. Nous allons faire une pause de quinze
960 (15) minutes.

 Alors je le rappelle, pendant la pause, immédiatement au début de la pause dans quelques instants, nous allons ouvrir le registre. Vous pouvez vous inscrire, alors vous avez droit à une inscription à la fois, premier arrivé, premier appelé ici après la pause. Merci, et bonne
965 pause.

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

970

**REPRISE DE LA SÉANCE
PÉRIODE DE QUESTIONS**

975

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors nous allons débiter la période des questions! Je vais inviter les personnes qui se sont inscrites à notre registre à tour de rôle.

980

Nous avons une dizaine de personnes inscrites, alors je vais demander la collaboration des gens. Normalement, ce serait une question par personne pour faire tourner le registre. Il y aurait une personne qui est ici ce soir qui est de l'extérieur qui ne pourrait pas être là demain, pour cette personne-là, je vais probablement faire une exception, mais pour les gens qui peuvent être ici, qui sont de la place ou qui peuvent être ici demain, donc je demande votre collaboration d'y aller avec une question.

985

990

MARIUS BLANCHET

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc je vais inviter monsieur Marius Blanchet à s'avancer à la table des intervenants.

995

PAR M. MARIUS BLANCHET:

Bonsoir.

1000

PAR LE PRÉSIDENT:

Bonsoir monsieur.

PAR M. MARIUS BLANCHET:

1005

Marius Blanchet, Franquelin, Pointe-Mistassini.

1010

Moi, mes questions, c'est au sujet des activités de déboisement. Dans le calendrier des travaux, des activités de déboisement sont prévues du 31 avril au 15 juillet, en partie durant la période de nidification de la faune aviaire du 1^{er} mai au 31 août.

1015

Durant cette période, les activités peuvent provoquer des impacts sur la nidification des oiseaux migrateurs, entre autres du dérangement et de la destruction des nids et des œufs et la mort de nichées ou d'oiseaux.

1020 Il est rappelé à l'initiateur du projet que selon l'article 6 du Règlement sur les oiseaux migrateurs, il est interdit de tuer, de déranger, de détruite ou de prendre un nid d'oiseaux migrateurs. Ainsi, la meilleure façon de réduire les impacts négatifs sur la nidification des oiseaux migrateurs, est de se conformer au règlement et d'éviter la période de nidification des oiseaux, pour les activités qui risquent d'entrer en conflit avec ces derniers.

1025 L'initiateur du projet a pris bonne note du commentaire émis par le MDDEP et s'engage à éviter au maximum les activités de déboisement à l'intérieur de la période du 1^{er} mai au 31 août, en vertu du nouveau calendrier de la réalisation du projet. Toutes les activités de déboisement devraient effectivement avoir lieu à l'extérieur de cette période.

1030 Seul le report du début de la période de la construction pourrait faire en sorte que la proportion du territoire situé entre le site projeté de la centrale et de la prise d'eau fasse l'objet d'un déboisement durant la période du 1^{er} mai au 31 août.

Ma question! C'est que j'aimerais savoir qui va s'occuper de cela, pour que ce soit respecté?

1035 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Pour s'assurer que la période comprise entre le 1^{er} mai et le 31 août, il n'y ait pas de déboisement. C'est ça que vous voulez vous assurer, qui va faire les contrôles de cela?

1040 **PAR M. MARIUS BLANCHET:**

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

1045 Très bien. Je vais adresser ma question au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs s'il vous plaît, monsieur Rochon.

PAR M. YVES ROCHON:

1050 Oui, bonsoir. En fait, ce qu'il faut comprendre, c'est que tous les engagements que prend le promoteur dans le cadre de son projet sont portés à la décision gouvernementale d'ailleurs qui est un décret, qui est au bout du processus. Le gouvernement doit décider de l'autorisation ou non du projet, et s'il autorise le projet, la condition numéro 1, c'est que le promoteur respecte l'ensemble de ses engagements qu'il a déposés tout au long du processus.

1055 Le ministère de l'Environnement par la suite, par le biais d'autorisations sectorielles ou sous l'article 22 de la loi, on regarde à toutes les étapes du processus de construction de la centrale et de l'exploitation, on reçoit les plans et devis de construction du promoteur et on

1060 s'assure que toutes les mesures, tous les engagements que le promoteur a pris, et si on a des conditions, nous, qu'on a données à l'autorisation, advenant l'autorisation du projet, on s'assure que tous ces éléments-là sont pris en compte dans le dossier dans les plans et devis, pour qu'on délivre notre autorisation en vertu de 22.

1065 Un projet de construction de ce type de centrale peut avoir plusieurs autorisations sectorielles, dépendant du cycle de développement du dossier.

1070 Donc c'est à nous, on regarde ça. Et parallèlement à ça, une copie de tous ces plans et devis là, et notre rapport qu'on fait sur les travaux qui sont réalisés, est envoyé à la Direction régionale au centre de contrôle et on établit, avec la Direction régionale, un plan de contrôle sur le projet comme tel. Et des inspecteurs du ministère de l'Environnement peuvent ou vont venir fréquemment sur le dossier, sur le projet pour vérifier effectivement que ces engagements-là sont effectivement réalisés.

1075 Et si c'est pas suivi, bien là, il y a toutes des mesures qui peuvent être prises au niveau des infractions, des choses comme ça, là.

PAR M. MARIUS BLANCHET:

1080 Réalisés et respectés?

PAR LE PRÉSIDENT:

S'il vous plaît, adressez-moi la question s'il vous plaît.

1085 **PAR M. MARIUS BLANCHET:**

Réalisés et respectés?

PAR LE PRÉSIDENT:

1090 Bien en fait, ce que j'ai compris de l'explication de monsieur Rochon, c'est qu'il peut envoyer au besoin, également j'imagine si quelqu'un a vent que des activités pourraient aussi ne pas être conformes peut toujours porter plainte au ministère, monsieur Rochon?

1095 **PAR M. YVES ROCHON:**

1100 Effectivement, comme pour tous travaux qui sont réalisés près d'un cours d'eau, une personne qui constate une problématique peut contacter le centre de contrôle de la région et déposer la plainte. À ce moment-là, comme c'est un dossier qui est déjà en traitement dans nos bureaux, on recontacte les chargés de projet, les personnes clés du dossier, puis on trouve la raison, la problématique, puis on règle le problème.

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien. Madame Journault.

1105

PAR LA COMMISSAIRE:

Monsieur Lastère, pourriez-vous, pour fins de clarté, nous préciser ce soir quelles sont vos intentions en termes de période de déboisement?

1110

Et est-ce que ces intentions-là, c'est ferme ou ça pourrait varier?

PAR M. BERTRAND LASTÈRE:

Madame la Commissaire, nos intentions sont fermes et définitives. Nos travaux commencent au mois de janvier, et le déboisement aura lieu immédiatement.

1115

PAR LA COMMISSAIRE:

Et se terminerait?

1120

PAR M. BERTRAND LASTÈRE:

Et se terminera sous moins de trois (3) mois. Donc fin mars, les déboisements seront terminés.

1125

PAR LA COMMISSAIRE:

Et qu'arrive-t-il si vous n'obteniez pas votre permis d'autorisation au moment où vous l'avez prévu sur votre calendrier, mais que c'est reporté de cinq (5) ou six (6) mois par exemple?

1130

Est-ce qu'à ce moment-là, vous retardez jusqu'à l'automne, le déboisement?

PAR M. BERTRAND LASTÈRE:

Alors si les permis sont retardés de cinq-six (5-6) mois, ça nous amène au mois de mai, donc à ce moment-là, on peut pas commencer les travaux, puisque la rivière sera en crue, donc nous ne pouvons pas construire le pont, puisque la rivière est en crue, on peut pas construire le pont. Donc si vous voulez, il y a pas de nécessité de déboiser.

1135

1140

Donc la première chose qu'on doit faire, c'est ce pont. Pour faire ce pont, il se fera durant l'été à un endroit qui est déjà déboisé, il va prendre deux (2) mois, on arrive déjà en la période d'automne, donc on sera déjà en dehors de cette période-là.

1145 **PAR LA COMMISSAIRE:**

Donc on peut comprendre que c'est un engagement ferme du promoteur de ne pas déboiser pendant l'été?

1150 **PAR M. BERTRAND LASTÈRE:**

Oui, tout à fait madame la Commissaire.

1155 **PAR M. MARIUS BLANCHET:**

Merci beaucoup.

1160 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Blanchet, ça vous va? Je vous remercie.

STEVEN HARRISON

1165

PAR LE PRÉSIDENT:

Je vais maintenant inviter monsieur Steven Harrison à s'avancer!

1170 **PAR M. STEVEN HARRISON:**

Bonsoir monsieur le Commissaire.

1175 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Bonsoir monsieur.

1180 **PAR M. STEVEN HARRISON:**

Moi, je suis Steven Harrison, je suis le président de l'Association des amis de la centrale de la rivière de Franquelin. Puis je peux être fier de dire que dans mon équipe, on est rendu à quatre-vingt-seize (96) membres.

1185 Vu que je représente quatre-vingt-seize (96) membres, je pense que j'aurais le droit à trois (3) ou quatre (4) questions?

PAR LE PRÉSIDENT:

1190 Normalement, c'est une question. Bien entendu, vous représentez, donc vous êtes quatre-vingt-dix-sept (97) en tout, les quatre-vingt-seize (96) autres membres peuvent venir s'inscrire pour poser des questions.

Alors je vais vous demander de poser votre question.

1195 **PAR M. STEVEN HARRISON:**

Première question, je voudrais savoir ce qui s'est passé à Radio-Canada un soir aux nouvelles que moi, j'ai manqué, mais j'ai eu des retombées de ça?

1200 **PAR LE PRÉSIDENT:**

La question est un peu générale, parce que bien entendu...

PAR M. STEVEN HARRISON:

1205 Pour le projet hydroélectrique.

PAR LE PRÉSIDENT:

1210 ... je vais adresser votre question plus spécifiquement au promoteur?

PAR M. STEVEN HARRISON:

1215 Probablement. Bien, je l'adresse à vous!

PAR LE PRÉSIDENT:

1220 Bien en fait, je suis pas au fait, n'habitant pas dans la région, je suis pas au fait de l'événement, donc je suis pas en mesure de commenter quoi que ce soit.

Donc c'est pour ça que c'est important que quand vous posez des questions, pour pouvoir être en mesure de l'adresser, il faut aussi que la question soit assez précise aussi pour pouvoir l'adresser, alors dans ce cas-ci...

1225 **PAR M. STEVEN HARRISON:**

Je vais l'adresser à monsieur Lastère.

PAR LE PRÉSIDENT:

1230

Alors monsieur Lastère, pouvez-vous nous éclairer sur cet événement?

PAR M. BERTRAND LASTÈRE:

1235

Oui, tout à fait. On s'attendait un peu à la question, donc on avait préparé. De toute façon, je pense que monsieur Gaudreault, je pense, est dans la salle? Donc ça lui permettra de confirmer ce que je dis.

PAR LE PRÉSIDENT:

1240

Monsieur Gaudreault est?

PAR M. BERTRAND LASTÈRE:

1245

Le journaliste de Radio-Canada.

PAR LE PRÉSIDENT:

1250

Très bien, mais on va pas partir de débat ici ce soir.

PAR M. BERTRAND LASTÈRE:

Non, je vais informer.

1255

Alors Radio-Canada, des reportages tendancieux et diffamatoires!

PAR LE PRÉSIDENT:

1260

Je vais vous laisser aller, mais je voudrais pas que ça prenne une tournure disons de vengeance à l'endroit du journaliste, mais je vous laisse aller.

PAR M. BERTRAND LASTÈRE:

C'est de l'information.

1265

PAR LE PRÉSIDENT:

Je vous laisse aller pour l'instant.

1270 **PAR M. BERTRAND LASTÈRE:**

Donc il y a d'abord eu un (1) ou deux (2) reportages qui sont passés à la télévision dont j'ai copié ici. Bon, je pense pas qu'on va passer le temps de passer ça.

1275 Ensuite, il y a eu dans le site de Radio-Canada un document qui a été mis sur le site de Radio-Canada. Vous voyez des choses qui sont soulignées, alors bon, on peut les lire.

Un PPP, pour un partenariat public-privé "recours à des procédés controversés".

1280 "Par exemple, la firme Axor a défrayé le maire pour ses déplacements. Or, aux dires d'un expert de l'École nationale publique, elle soulève néanmoins d'importantes questions d'éthique."

1285 Ensuite, on s'attaque à feu monsieur Pierre Paradis, un lobbyiste qui devait recevoir trois cent mille dollars (300 000 \$) plus deux cent mille dollars (200 000 \$), donc une petite tendance à nous dire qu'on paie les gens.

Et finalement, à la fin, on nous dit, un peu plus bas que "les Innus de Betsiamites réclament la part du gâteau", et que finalement, la municipalité ne touchera pas grand-chose.

1290 Alors je voudrais dire qu'on a répondu à ça. Donc en mettant Radio-Canada en demeure de se rétracter par un avis qui a été transmis le 25 avril à Radio-Canada.

Alors donc je reprends, à titre d'information:

1295 "La PPP, Société d'Énergie Franquelin formée de la corporation municipale, recourt depuis sa formation à des procédés controversés. Le fait que pour Axor ou la Société de rembourser certaines dépenses du maire Michel Lévesque soulevait d'importantes questions éthiques. Le fait que l'embauche d'un lobbyiste pourrait aller à l'encontre de l'éthique des partenariats entre le secteur public et privé."

1300 Tout ceci, ce sont des choses qui ont été écrites ou dites par Radio-Canada.

Alors nous avons le commentaire de nos avocats:

1305 "L'entente de partenariat entre la municipalité et Axor résulte d'un appel de propositions lancé par la municipalité à l'automne 2006. La proposition d'Axor a été évaluée et retenue par le comité de sélection – dont madame Baron faisait partie – alors que tant les documents d'appels de proposition que la proposition d'Axor ont été examinés et approuvés par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune et par le ministère des Affaires municipales et des Régions.

1310 "Par ailleurs, cette entente de partenariat respecte les exigences de la Loi sur les compétences municipales et la nouvelle politique énergétique du gouvernement du Québec en ce

1315

que la Société est contrôlée par la municipalité et que deux (2) des trois (3) administrateurs sont nommés par elle, soit Michel Lévesque maire de la municipalité, et madame Diane Cyr qui en est la directrice.

1320

"Selon les ententes intervenues, la Société a l'obligation d'assumer tous les frais afférents à la réalisation du projet, alors que toutes les mises de fonds requises pour la réalisation du projet et tous les risques afférents à celui-ci sont entièrement assumés par Axor à l'exclusion de la municipalité."

1325

On me dit que madame Baron, je me rétracte, alors madame Baron ne faisait pas partie du comité de sélection.

PAR LE PRÉSIDENT:

S'il vous plaît, je voudrais pas que vous nommiez des personnes en particulier. Je vous demanderais de conclure sur la question.

1330

PAR M. BERTRAND LASTÈRE:

Dépenses de monsieur Michel Lévesque!

1335

"Il est tout à fait justifié, compte tenu de l'obligation de la Société d'assumer tous les frais de réalisation du projet et de l'obligation d'Axor d'effectuer toutes les mises de fonds requises, que les dépenses de monsieur Michel Lévesque encourues dans l'exercice de ses fonctions de président et administrateur de la Société lui soient remboursées. Les dépenses de monsieur Lévesque ont été payées par la municipalité qui a été remboursée par la Société à même les fonds avancés par Axor. Il n'y a aucune irrégularité ni accroc à l'éthique.

1340

"Au contraire, ce faisant, la Société et Axor respectent tant leurs engagements financiers à l'égard du projet que le contrôle exercé par la municipalité sur la Société conformément aux exigences de la loi.

1345

"Une entente intervenue prévoit d'ailleurs que tous les administrateurs et dirigeants, pas seulement monsieur Lévesque, se voient rembourser les débours raisonnablement encourus dans l'exercice de leurs fonctions sur présentation des pièces justificatives."

1350

L'embauche d'un lobbyiste!

"Alors l'appel de propositions lancé par la municipalité et approuvé par le MRNF et par le MAMR prévoit expressément la participation de monsieur Pierre Paradis au projet en qualité de consultant chargé de l'élaboration, du développement et du suivi de ce projet. Le soumissionnaire retenu par la municipalité avait l'obligation aux termes de l'appel de propositions

1355 de rembourser les honoraires et déboursés engagés par monsieur Paradis avant l'octroi du contrat.

"C'est en cette qualité de consultant que monsieur Paradis a agi et qu'il a été rémunéré par Axor et non en qualité de lobbyiste. Encore une fois, il n'y a rien de contraire à l'éthique."

1360

Alors je voudrais vous montrer les documents qui faisaient partie de notre proposition.

PAR LE PRÉSIDENT:

1365

Je voudrais quand même que vous concluez pour pas que la réponse prenne encore quinze-vingt (15-20) minutes. Ces documents-là peuvent être déposés, et les gens intéressés peuvent prendre connaissance de ces documents-là.

1370

Je voudrais pas que vous fassiez une lecture systématique de ces documents-là, pour éviter et permettre aux gens qui désirent poser des questions puissent le faire, mais je vous donne deux (2) minutes encore pour terminer.

PAR M. BERTRAND LASTÈRE:

1375

Oui, mais monsieur le Président, c'est quelque chose qui n'arrête pas de revenir!

PAR LE PRÉSIDENT:

1380

Les gens pourront, si ça n'arrête pas de revenir, on en fera le contrôle dans l'audience si ça revient encore, ça fait que je vais vous demander de conclure.

PAR M. BERTRAND LASTÈRE:

1385

"Il est important, Axor couvrait tous les risques, toutes les dépenses encourues sont aux frais d'Axor. Axor paie pour les frais de développement engagés de monsieur Pierre Paradis et de Naturam. La municipalité reçoit la contribution au milieu, soit deux cent mille dollars (200 000 \$)."

1390

Alors à ce niveau-là, vous voyez, par exemple nous avons remboursé les frais de l'étude environnementale qu'a réalisée Génivar, vingt-cinq mille dollars (25 000 \$). Donc il n'y a pas eu que les frais de monsieur Paradis. Pierre Paradis qui a énormément participé à la réalisation de ce projet, donc vous voyez, dans l'appel d'offres, il était demandé qu'une somme, une prime maximale de trois cent mille dollars (300 000 \$) soit versée à monsieur Paradis qui a été pour ses frais de consultation et ses dépenses. Cet argent ne lui a pas été versé, puisqu'il y avait des conditions de réalisation du projet qui ne sont aujourd'hui pas remplies.

1395

1400

Il y avait aussi un addenda dans l'appel d'offres qui demandait à s'entendre avec monsieur Pierre Paradis, de façon à ce qu'il suive le projet ultérieurement. Donc voici l'entente, et la lettre au maire de monsieur Paradis qui confirme qu'il s'est bien entendu avec nous à ce niveau-là.

1405

Donc ceci, c'est l'entente avec monsieur Paradis qui donne le versement des trois cent mille dollars (300 000 \$), et voyez, il y a des clauses et aujourd'hui, monsieur Pierre Paradis n'a pas reçu cet argent.

1410

Donc il y avait cent mille dollars (100 000 \$), cinquante mille (50 000 \$), etc. Donc tout ça, ce sont des frais de consultation plus ses dépenses qu'il a faites pour réaliser que le projet aille en appel d'offres et se réalise.

1415

Il y avait aussi un salaire qui était prévu à monsieur Paradis de trente mille dollars (30 000 \$) par an pour le suivi de ce que l'on fait en ce moment, donc trente mille dollars (30 000 \$), et un cinquante mille dollars (50 000 \$), parce que Pierre Paradis avait été engagé pour développer des affaires, d'autres affaires pour Axor. Malheureusement, Pierre n'a pas eu le temps de faire ce mandat, puisqu'il est décédé en août.

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien, je vous remercie. Alors ça répond à votre question?

1420

PAR M. STEVEN HARRISON:

Merci beaucoup.

1425

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien, merci.

1430

ANGÈLE BONNEAU

PAR LE PRÉSIDENT:

Nous allons maintenant inviter madame Angèle Bonneau!

1435

PAR Mme ANGÈLE BONNEAU:

Bonsoir monsieur le Président. Je suis madame Angèle Bonneau, rue des Merisiers, Franquelin.

1440 J'aurais une question, c'est à propos d'un chalet qui est situé à un kilomètre (1 km) en amont de la chute Thompson. J'aimerais savoir, le chalet, à quel prix l'initiateur achète-t-il ce chalet et est-ce que la municipalité paiera cinquante et un pour cent (51 %) du prix et sera propriétaire du cinquante et un pour cent (51 %) de ce chalet qui est en amont?

1445 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien. Le chalet est situé en amont, est-ce que vous pouvez nous identifier sur une carte l'endroit où ce chalet est situé?

1450 **PAR M. BERTRAND LASTÈRE:**

1455 Ce chalet est le chalet de monsieur Bouthillier qui est dans la salle. Ce chalet a été acheté non pas par la municipalité, acheté par la SERF, donc la municipalité n'est pas propriétaire, absolument pas propriétaire de ce chalet, c'est la SERF qui est propriétaire de ce chalet.

Aucun argent ne sera déboursé par la municipalité à nouveau pour payer ce chalet, puisque Axor avance pour l'instant les fonds à la SERF qui est propriétaire de ce chalet.

1460 Ce chalet va être sûrement détruit, même si ce chalet n'est pas disons ennoyé, il va être détruit pour remettre la place naturelle, de telle manière qu'il y ait pas un vestige qui reste.

Le montant auquel il a été acheté, je sais pas si monsieur Bouthillier veut le dire?

1465 **PAR LE PRÉSIDENT:**

S'il vous plaît, monsieur Bouthillier, si vous voulez répondre, approchez-vous d'un micro pour qu'on puisse prendre l'enregistrement.

1470 **PAR M. DANIEL BOUTHILLIER:**

Je m'appelle Daniel Bouthillier citoyen de Franquelin. Je sais que ce chalet-là peut faire bien des jaloux, mais mon chalet, je l'ai gagné de peine et de misère, je l'ai bâti de peine et de misère avec ma mère aussi qui m'a aidé, puis j'en suis très content.

1475 Puis s'il a été vendu, là, ça fait bien des jaloux. Franquelin, si vous voulez respirer "de la bonne" air, parce que le monde s'entend, un point c'est tout.

PAR LE PRÉSIDENT:

1480 S'il vous plaît, vous avez pas répondu à la question concernant le prix de vente!

PAR M. DANIEL BOUTHILLIER:

1485 Quelle question tu veux?

PAR LE PRÉSIDENT:

1490 La question était quel est le prix de vente du chalet, si c'est possible de le donner?

PAR M. DANIEL BOUTHILLIER:

 Douze mille cinq (12 500\$). Bien moi, j'ai mis pas mal d'argent dedans.

1495 **PAR LE PRÉSIDENT:**

 Très bien.

PAR M. DANIEL BOUTHILLIER:

1500 Ceux-là qui croient pas l'affaire, qu'ils viennent me voir, m'en vas leur tomber dans la face.

PAR LE PRÉSIDENT:

1505 Faites pas de commentaires, je vous remercie.

 Madame Bonneau, voulez-vous obtenir des précisions, ça vous va? Très bien, je vous remercie.

1510

ROGER LÉVESQUE

1515 **PAR LE PRÉSIDENT:**

 Je vais maintenant inviter monsieur Roger Lévesque.

 Bonsoir monsieur.

1520

PAR M. ROGER LÉVESQUE:

1525 Bonjour monsieur le Président. Mon nom est Roger Lévesque citoyen de Franquelin. Monsieur le Président, tantôt, il y a eu trois (3) requêtes dont une faite par madame Baron concernant les citoyens de Franquelin, puis je voudrais avoir plus de précisions là-dessus, parce

que je suis citoyen de Franquelin, j'ai tout le temps demeuré ici, puis je voudrais savoir c'est quoi ce comité-là.

1530 J'aimerais être au courant de ce comité-là, vu que je suis un payeur de taxes amplement ici à Franquelin.

PAR LE PRÉSIDENT:

1535 Écoutez, tout à l'heure madame Baron est inscrite au registre, on pourra lui demander si elle a des renseignements sur l'association, ça fait qu'on la fera pas venir, mais je prends la question en note et je lui adresserai la question tout à l'heure. Ça vous va?

PAR M. ROGER LÉVESQUE:

1540 Oui. Monsieur le Président, vu qu'il y a une audience demain, aujourd'hui je suis en congé, demain je travaille, est-ce que j'ai droit à une deuxième question?

PAR LE PRÉSIDENT:

1545 Normalement, on pourrait siéger demain soir si beaucoup de personnes veulent participer, mais votre première question était courte, puis on n'a pas répondu, je vais vous laisser poser votre question tout de suite.

PAR M. ROGER LÉVESQUE:

1550 OK, merci beaucoup.

1555 Je voudrais savoir, est-ce que les gens de Franquelin et des environs ont le droit à une qualité de vie? Je parle de taxes, je parle de mouches, puis je parle des activités qu'on a ici! Ici à soir, il y a beaucoup de monde dans la salle, c'est parce que c'est extraordinaire, il y a jamais eu ça encore. Ça fait un petit bout qu'on n'a pas eu ça.

1560 Ça fait que je veux savoir si on a le droit à une qualité de vie comme les autres, vu qu'on n'a pas aucune, à part que nous autres, on paie des taxes, il y a aucune entrée d'argent.

PAR LE PRÉSIDENT:

1565 Donc si on essaie de reprendre la question, on pourrait peut-être l'adresser à la municipalité elle-même, au représentant, peut-être qu'il pourrait nous expliquer le contexte dans lequel la municipalité évolue.

Si je comprends bien, il y a pas d'industrie au sein de la municipalité actuellement, si je comprends le sens de votre question?

PAR M. ROGER LÉVESQUE:

1570

C'est ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

1575

Donc si monsieur Dubuc de la municipalité, pouvez-vous nous dresser tout simplement le portrait de Franquelin actuellement, qu'est-ce que c'est en termes d'emploi local ici à Franquelin?

PAR M. GILLES DUBUC:

1580

Monsieur le Président, madame la Commissaire, Franquelin est quand même un secteur totalement résidentiel, vous avez très peu de commerces mis à part les commerces de service.

1585

Et à l'été, vous avez des organismes du milieu qui se sont développés comme le Musée forestier qui crée quelques emplois. Mis à part de ça, la municipalité, surtout, vit de rentrées de taxes foncières et de subventions en provenance des gouvernements provinciaux et fédéraux. Ce sont à peu près les seules rentrées possibles qui rentrent ici à la municipalité présentement.

PAR LE PRÉSIDENT:

1590

Et si je comprends bien, le projet qui est débattu ce soir, c'est le seul projet économique de développement que vous avez ou y a-t-il d'autres projets qui sont explorés?

PAR M. GILLES DUBUC:

1595

Actuellement, il y a pas d'autres projets de développés, à ma connaissance. C'est le seul projet qui a été mis de l'avant il y a déjà quelques années qu'on travaille sur ce projet-là, et nous espérons que ça va aboutir à quelque part.

PAR LE PRÉSIDENT:

1600

Très bien. Je vous remercie. Monsieur Lévesque!

PAR M. ROGER LÉVESQUE:

1605

Merci beaucoup.

PAR LE PRÉSIDENT:

1610

Très bien, je vous remercie.

PAR M. BERTRAND LASTÈRE:

Monsieur le Président, je pourrais peut-être donner une précision?

1615 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Oui monsieur Lastère.

PAR M. BERTRAND LASTÈRE:

1620

Ce sont les informations qui m'ont été transmises par la municipalité. Le budget de la municipalité était cette année de quatre cent vingt et un mille trois cent vingt-deux dollars (421 322 \$).

1625

Donc la redevance que générerait cette centrale pour la municipalité de cent vingt-cinq mille dollars (125 000 \$) représente trente pour cent (30 %) de votre budget.

1630

De plus, si on considère que les taxes foncières, c'est-à-dire pas les subventions que vous aurez j'espère toujours, ça représente soixante-dix-sept pour cent (77 %) des taxes foncières que vous touchez aujourd'hui.

Donc l'apport de cette centrale va donner soixante-dix-sept pour cent (77 %) de plus de taxes foncières, si vous voulez.

1635

Donc cent vingt-cinq mille (125 000 \$), trente pour cent (30 %), ça devrait permettre d'aider énormément, je pense, la municipalité.

PAR LE PRÉSIDENT:

1640

Très bien. Je vous remercie. On aura l'occasion bien entendu de revenir sur cette question-là des revenus de la municipalité.

Alors, ce soir, nous allons essayer quand même de faire un tour rapide bien entendu, compte tenu que la séance est écourtée par rapport disons à une séance de demain après-midi.

1645

Alors nous allons enchaîner sur d'autres personnes, ça vous va monsieur Lévesque?

PAR M. ROGER LÉVESQUE:

1650

Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien, je vous remercie.

1655

MICHEL LABERGE

PAR LE PRÉSIDENT:

1660

Je vais maintenant inviter monsieur Michel Laberge.

Bonsoir monsieur Laberge.

1665

PAR M. MICHEL LABERGE:

Bonsoir monsieur le Président. La question concerne l'entente avec les Autochtones. La zone fait partie du territoire revendiqué par les Innus de Betsiamites et est au centre d'un site patrimonial reconnu depuis la signature de l'entente de principe d'ordre général entre "Maninu" – en tout cas Mac Natashquan et le gouvernement fédéral et provincial en 2004.

1670

Ce site patrimonial localisé sur les terres du domaine public couvre un kilomètre (1 km) de part et d'autre de la rive de la rivière Franquelin et cinq kilomètres (5 km) de long à partir des berges du fleuve.

1675

Lors de la rencontre du BAPE du 2 avril 2008, nous avons appris que c'est la municipalité qui est responsable de conclure une entente avec les Autochtones et ce, à même les redevances annuelles qui s'élèvent en moyenne à cent quinze mille dollars (115 000 \$).

1680

La question serait: Est-ce que la ministre est informée qu'il n'y a pas d'entente avec les Innus présentement et peut-elle autoriser le projet de l'entente même si les Innus ne sont pas pour ces frais-là?

PAR LE PRÉSIDENT:

1685

Votre question est en rapport avec le ministère du Développement durable qui fait des recommandations au Conseil des ministres, c'est ça le sens de votre question?

PAR M. MICHEL LABERGE:

1690

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

1695

On pourra aussi revenir avec monsieur Lastère.

Monsieur Rochon, concernant les Autochtones, est-ce que vous pouvez nous décrire le rôle du ministère dans ce genre de projet là lorsqu'il discute avec les Autochtones?

1700

PAR M. YVES ROCHON:

1705

Oui, effectivement, dans le cadre de ce dossier-là, comme monsieur l'a dit, il y a une entente qui a été établie avec les Innus. Les termes de cette entente-là, entre autres, demandent que le gouvernement consulte les Innus donc dans le comité de Betsiamites et qu'il y ait aussi, si des droits seraient affectés par rapport au projet comme tel, il y aurait à ce moment-là un processus de discussion avec la communauté pour voir s'il y a un accommodement qui pourrait être fait à la communauté.

1710

Dans le cadre du processus actuel, ce qu'on a fait pour l'instant, c'est qu'on a transmis l'ensemble du dossier au Conseil de bande et nous sommes en attente de leurs réactions, on n'a pas encore d'information qui a été reçue d'eux par rapport à ce dossier-là.

1715

Maintenant, quand ces informations-là vont nous être acheminées, dépendant d'informations ou des demandes de la bande autochtone, de la communauté, il peut y avoir des négociations qui vont être faites. Ça, je peux pas parler, ça va être le gouvernement qui décidera en temps et lieu de la démarche qui va être suivie.

PAR LA COMMISSAIRE:

1720

Monsieur Rochon, selon l'entente sur la consultation, est-ce bien le cas que les Autochtones demandent de négocier de gouvernement à gouvernement?

PAR M. YVES ROCHON:

1725

Effectivement. C'est pour ça que comme tel, il y a pas vraiment de négociation au sein même avec les gens du ministère du Développement durable et de l'Environnement.

1730

Notre rôle actuellement, c'est plutôt d'informer la communauté et recevoir leur position par rapport au projet et faire rapport au gouvernement de la problématique s'il y a lieu. Pour l'instant, il n'y a pas d'information à l'effet qu'il y a une problématique.

PAR LA COMMISSAIRE:

1735

Et prenons deux (2) hypothèses! Si la communauté dit nous sommes en accord avec le projet mais nous souhaitons avoir un accommodement, qui doit négocier les accommodements?

PAR M. YVES ROCHON:

1740 Bien, c'est le gouvernement via le Secrétariat des affaires autochtones qui va négocier avec la communauté.

1745 Maintenant, ce qu'il faut bien comprendre aussi, c'est que le cadre de l'entente est fait sur une base de droits autochtones qui seraient affectés par rapport au projet. Donc il faut que les Autochtones démontrent qu'il y a un droit ancestral, que le projet leur empêche de réaliser une activité qui ferait partie de leurs droits ancestraux.

1750 Donc il y a comme une démonstration de la communauté à cet effet-là qui doit être fait. C'est pour ça qu'on les consulte, c'est pour ça qu'ils sont au courant du dossier et qu'on est en attente de leurs réactions.

PAR LA COMMISSAIRE:

Et si la réponse est qu'ils ne sont pas en accord avec le projet, qu'est-ce qui arrive?

1755 **PAR M. YVES ROCHON:**

1760 Je peux pas présumer de ce qui peut arriver, parce que c'est vraiment le gouvernement qui décidera à ce moment-là s'il prend malgré tout une décision favorable en rapport au projet. C'est lui qui décide finalement dans le cadre de ses négociations avec la communauté, de sa décision, de ce qu'il va faire par la suite, là.

PAR LA COMMISSAIRE:

1765 Mais il doit attendre la réponse?

PAR M. YVES ROCHON:

1770 Encore là, dans le cadre de la négociation, les deux (2) parties doivent quand même traiter avec diligence la consultation.

C'est que nous, on fournit l'information et eux doivent pas prolonger indûment le processus décisionnel. Donc ils doivent quand même assez rapidement nous informer de leur intention à l'effet que ce dossier-là peut causer un tort à leurs droits autochtones.

1775 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Si j'ai compris l'explication, c'est-à-dire, disons que les Autochtones, on présume de rien, mais disons qu'ils ont des objections, il faut qu'ils manifestent le type d'objection, il faut qu'ils vous

1780 indiquent pourquoi, par exemple, s'ils sont défavorables au projet, il faut qu'ils indiquent en quoi ils sont défavorables, quels seraient les préjudices qu'eux estiment que le projet leur causerait.

C'est ce que je comprends de l'explication?

PAR M. YVES ROCHON:

1785

Exactement.

PAR LE PRÉSIDENT:

1790

Le gouvernement prendrait ça en considération, tenterait d'accommoder, c'est ce que j'ai compris?

PAR M. YVES ROCHON:

1795

Il va décider s'il accommode ou pas, selon la présentation qui avait été faite de la communauté et effectivement pourrait accommoder.

PAR LE PRÉSIDENT:

1800

Donc le gouvernement après ça prend une décision sur le projet, s'il juge qu'il accommode les Autochtones, c'est ça que je comprends?

PAR M. YVES ROCHON:

1805

Il pourrait prendre une décision sur le projet et accommoder les Autochtones, comme il pourrait prendre une décision sur le projet sans accommoder les Autochtones s'il juge qu'il n'a pas à le faire.

PAR LE PRÉSIDENT:

1810

S'il juge que la revendication ou la prétention est pas fondée, c'est ce qu'on comprend?

PAR M. YVES ROCHON:

1815

Exactement.

PAR LE PRÉSIDENT:

1820

Donc le gouvernement demeure le maître dans la décision, mais il doit consulter les Autochtones et il doit tenter, lorsqu'un préjudice est montré, est indiqué, d'accommoder?

PAR M. YVES ROCHON:

1825 Exactement. Si par exemple un site serait utilisé par les Autochtones, il pourrait travailler avec le promoteur pour déplacer un site qui serait utilisé pour des activités par les Autochtones ou des choses comme ça.

PAR LA COMMISSAIRE:

1830 Monsieur Lastère, quelles ont été vos démarches et actuellement, l'histoire récente dans ce dossier-là, est-ce que vous pouvez nous le dire?

PAR M. BERTRAND LASTÈRE:

1835 Madame la Commissaire, je vais passer le micro à monsieur Lévesque.

PAR M. MICHEL LÉVESQUE:

1840 Monsieur le Président, comme vous mentionniez tout à l'heure, on se doit de consulter les Autochtones, c'est dans la loi, mais on n'a pas obligation de. Je veux en venir à dire que présentement, on est en train, un genre de négociation avec les Autochtones, mais on n'a pas de retour d'appel.

1845 Vous savez qu'on a envoyé beaucoup d'écrits, on a fait beaucoup de téléphones, beaucoup de démarches pour essayer d'avoir des rencontres; on leur a remis des documents mais ça tarde. Ça tarde à venir, on attend la réponse.

1850 C'est certain qu'on veut en venir à un accommodement, mais c'est quoi qu'ils veulent, on le sait pas encore.

C'est certain que si on doit déboursier pour accommoder, c'est la municipalité qui devra s'en charger, dans les redevances de la municipalité. Mais la municipalité est en train de négocier avec Hydro-Québec pour le tarif d'électricité, pour pas pénaliser la municipalité avec les redevances qu'on va recevoir.

1855 J'attends des nouvelles, ça fait deux (2) semaines que j'ai contacté les ministères concernés, et je croirais que ça s'annonce très bien. Si j'ai le tarif qu'on leur demande à Hydro-Québec, la municipalité de Franquelin ne sera pas pénalisée dans la redevance qu'on devait recevoir, c'est-à-dire entre cent (100 000 \$) et cent vingt-cinq mille dollars (125 000 \$).

PAR LE PRÉSIDENT:

1860 Si je comprends votre réponse, ça voudrait dire qu'Hydro-Québec – on pourra revenir sur ça demain – mais qu'Hydro-Québec augmenterait le paiement?

1865 **PAR M. MICHEL LÉVESQUE:**

C'est la demande qu'on a faite, monsieur le Président.

1870 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien. On aura l'occasion de revenir sur ce point-là demain.

Alors monsieur Laberge, ça va?

1875 **PAR M. MICHEL LABERGE:**

Merci monsieur le Président.

1880 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Je vous remercie.

1885 **NICOLE BARON**

PAR LE PRÉSIDENT:

Je vais maintenant inviter madame Nicole Baron!

1890 Bonsoir madame Baron.

PAR Mme NICOLE BARON:

1895 Monsieur le Président, madame la Présidente! J'ai modifié ma question, parce que j'avais comme besoin de repréciser des choses concernant l'appel de candidatures.

Je suis désolée d'y revenir, mais je pense que ça prend des clarifications.

1900 Moi, c'est en lisant les infos sur le BAPE, j'ai trouvé ça très intéressant d'avoir l'information. À la page 38 de l'étude d'impact, on mentionne le montant de huit cent sept mille dollars (807 000 \$) qui est prévu pour l'acquisition du site, OK.

1905 Considérant que les terres, les droits utilisés pour l'exploitation de la future centrale sont tous du domaine de l'État, le ministère du Développement a demandé au promoteur à quoi servirait cet argent. C'est là qu'on a pu constater – excusez-moi, mon nom, c'est Nicole Baron, ex-conseillère, conseillère démissionnaire. À l'époque, j'étais conseillère municipale.

1910

C'est sur le site du BAPE que j'ai appris que, bon, il y avait trois cent mille dollars (300 000 \$) pour monsieur Paradis. Monsieur Lastère nous a présenté tout à l'heure un tableau qui dit que, bon, c'est pour payer les frais, le salaire de monsieur Paradis.

1915

Ce pourquoi l'appel de candidatures mentionne à l'annexe 7, ce qu'on nous a montré tout à l'heure, la prime de trois cent mille dollars (300 000 \$), moi, comme conseillère, j'ai jamais été informée de ça. J'avais une question à la ministre des Affaires municipales qui est pas ici concernant ça, est-ce que c'est normal!

1920

Mais bon, tout ça pour dire qu'à ce moment-là, monsieur Pierre Paradis, suite à une demande que j'ai faite en tant que conseillère, nous a fourni un état de dépenses à la fin octobre, OK. Il avait deux cent cinquante-cinq (255) heures d'ouvrage pour vingt-sept mille dollars (27 000 \$).

1925

Moi, ma question s'adresse à monsieur le maire qui a fait l'appel d'offres et madame Cyr, madame Cyr a fait l'appel d'offres à titre privé, rémunérée cinq mille dollars (5000 \$), c'est eux qui ont inclus la clause de la prime de trois cent mille dollars (300 000 \$).

1930

Moi, j'aimerais qu'on clarifie qu'est-ce qui fait que le salaire de monsieur Paradis qui était vingt-sept mille dollars (27 000 \$) à ce moment, j'ai le document ici qui est déposé, qui est un document public déposé avec les procès-verbaux, qu'est-ce qui fait qu'on fait passer le salaire de vingt-sept mille dollars (27 000 \$) à trois cent mille dollars (300 000 \$)? C'est ma question.

PAR LE PRÉSIDENT:

1935

Très bien. Tout d'abord, le document, c'est un document de la municipalité dans les procès-verbaux de la municipalité?

PAR Mme NICOLE BARON:

Oui.

1940

PAR LE PRÉSIDENT:

Néanmoins, pourriez-vous nous en déposer une copie du document?

PAR Mme NICOLE BARON:

1945

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

1950

Très bien, je vous remercie.

Monsieur Lévesque!

PAR M. MICHEL LÉVESQUE:

1955 Monsieur le Président, je vais répondre à la question, mais le directeur général interviendra si je fais des erreurs.

1960 Le salaire de monsieur Pierre Paradis réclamé est de vingt-sept mille dollars (27 000 \$). Premièrement, monsieur Pierre Paradis a été engagé par la municipalité, par le conseil municipal, sans rémunération pendant deux (2) ans. Parce qu'on l'a engagé, on n'avait pas d'argent pour engager un consultant, ça fait qu'on a demandé à monsieur Pierre Paradis, on va t'engager pendant le temps que ça va prendre jusqu'à la construction du barrage. S'il y a construction du barrage, à ce moment-là la municipalité va te rémunérer.

1965 Entre-temps, les démarches qu'on a faites avec monsieur Pierre Paradis pour trouver un partenaire privé selon la loi, puis c'est la compagnie Axor qui a été choisie, monsieur Pierre Paradis, pour éviter des frais à la municipalité, que la municipalité soit obligée de lui déboursier des sommes d'argent, a fait annuler le montant de vingt-sept mille dollars (27 000 \$) qu'on lui devait et on a demandé à monsieur Pierre Paradis d'aller négocier avec la compagnie. Puis il
1970 avait négocié, avant qu'on choisisse Axor, il avait négocié avec les trois (3) partenaires qui s'étaient engagés qui ont soumissionné.

1975 Monsieur Pierre Paradis est allé voir les trois (3) soumissionnaires, puis c'est lui qui a discuté de son salaire. Son salaire, s'il a négocié un salaire de consultant, deux (2) ans qu'il avait travaillé à la municipalité, ses frais de déplacement, comme je disais toujours, un salaire de consultant, trois cent mille dollars (300 000 \$), soit cent cinquante mille (150 000 \$) par année, il nous a fait du bon travail, et c'est ce monsieur qui va nous apporter, qui va apporter de l'eau au moulin de la municipalité de Franquelin.

1980 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien monsieur Lévesque.

1985 Une petite parenthèse! Madame Baron, tantôt, vous avez mentionné, bon, une question au MAM, bon, on comprend, il y avait aussi des aspects qu'on a vus que dans ce cas-ci, le projet a démarré, l'audience a démarré assez rapidement. Nous, on avait essayé entre autres de faire des rencontres préparatoires, on les a faites une semaine plus tard, parce qu'on les fait plus tôt que ça, on était deux (2) semaines à l'avance, dans ce cas-ci étant donné qu'on était très serré dans la planification du dossier, on a essayé de faire la rencontre préparatoire à la dernière
1990 minute.

Malheureusement, au moment où on a tenu la rencontre préparatoire, parce que la rencontre préparatoire avec les requérants est la première qui est tenue, nous n'avons pas

1995 encore reçu votre requête. Au moment où nous avons tenu, on l'a reçue quelques heures plus tard malheureusement.

Alors si on vous avait eu, à ce moment-là on aurait pu discuter sur la présence ou la participation du ministère des Affaires municipales et des Régions.

2000 Néanmoins, par contre, si vous avez des questions, alors nous, on peut prendre contact avec le MAM et poser des questions. Alors si vous avez des questions, je vous invite à nous les communiquer par écrit, donc vous communiquez cela à madame Boutin et là, on essaiera de corriger le tir comme on dit.

2005 Alors si je peux expliquer pourquoi ça s'est passé vite, parce que normalement, la plupart du temps, c'est pas un précédent actuellement, mais normalement les périodes d'info sont de quarante-cinq (45) jours pendant lesquels les personnes, les groupes et les municipalités peuvent faire des demandes d'audience.

2010 Dans ce cas-ci, cette période était encore en cours au moment où la décision a été prise par la ministre d'aller en audience. Comme je vous dis, c'est pas la première fois, mais c'est relativement peu fréquent, parce que disons que quatre-vingt-dix pour cent (90 %) ou quatre-vingt-quinze pour cent (95 %) du temps, la période d'information est finie dans ce temps-là, ça fait qu'on a plus de temps pour se préparer.

2015 Et à ce moment-ci, comme je vous dis, on a essayé de retarder au maximum en disant, s'il y a des requêtes qui rentrent! Malheureusement, on a eu la vôtre quelques heures plus tard.

2020 Alors gênez-vous pas pour nous adresser des questions par écrit aux Affaires municipales.

Monsieur Lastère, vous vouliez ajouter?

PAR M. BERTRAND LASTÈRE:

2025 Oui, je voudrais rajouter donc quelques informations. Comme vous savez, dans l'appel d'offres qui a été publique, à laquelle vous aviez accès en étant au conseil municipal, donc il y avait une prime maximum demandée pour monsieur Pierre Paradis pour son temps de consultation et ses dépenses de trois cent mille dollars (300 000 \$).

2030 En fin de compte il était deux pour cent (2 %) du projet. Sur un projet de vingt-cinq millions (25 M\$), vous voyez, ça faisait beaucoup plus d'argent. C'est un taux, deux pour cent (2 %) pour un consultant, c'est un taux normal lorsqu'il intervient dans un projet.

2035 Comme je l'ai dit, ce monsieur Paradis n'a toujours pas, disons que sa famille n'a toujours pas reçu cet argent, puisque le projet n'a pas encore passé les étapes essentielles.

2040 L'autre chose qui serait important de savoir pour les gens de Franquelin, c'est que, peut-être, je sais pas si vous avez quelque chose contre Pierre Paradis, que trois cent mille dollars (300 000 \$), vous trouvez ça exagéré, mais qu'est-ce que vous en avez à faire? Parce que ce trois cent mille dollars (300 000 \$), il est supporté par la SERF. La municipalité ne supporte aucuns de ces frais. Elle recevra une redevance.

2045 Donc si vous voulez, ce trois cent mille dollars (300 000 \$), ça ne fait que diminuer la rentabilité du projet pour Axor.

Donc c'est nous qui couvrons l'ensemble de ces comptes.

PAR LE PRÉSIDENT:

2050 Très bien, je vous remercie. Bien entendu, lorsqu'on parle de la première partie de l'audience, on pose des questions, on obtient des réponses. Alors il est possible – monsieur Lastère, c'est pas un jugement que je porte sur votre réponse – mais il est possible, peu importe la réponse, que la réponse soit satisfaisante ou qu'elle soit insatisfaisante.

2055 Alors le mémoire sert justement d'occasion pour qualifier les réponses et éclaircir les points de vue et de donner son opinion sur les réponses, sur le projet, etc.

2060 Alors c'est une parenthèse pour ceux qui ont peu d'expérience avec le BAPE. Alors le mémoire sert entre autres à se positionner comme on dit et à donner son opinion positivement ou négativement sur le projet ou un aspect du projet ou le projet dans son entier.

Madame Baron, je vous remercie.

PAR Mme NICOLE BARON:

2065 Merci beaucoup.

2070 _____
MICHEL GAUTHIER

PAR LE PRÉSIDENT:

2075 Je vais maintenant inviter monsieur Michel Gauthier.

PAR M. MICHEL GAUTHIER:

Rebonjour monsieur le Président, madame la Commissaire.

2080 J'ai préparé ma question, si je peux la faire en deux (2) points pour bien expliquer! Au point 1.3 de l'étude d'impact sur les solutions de rechange au projet, le promoteur nous propose donc aucune solution de rechange au projet. Ça, c'est le promoteur qui l'a dit. Il dit:

2085 "La non-réalisation du projet aurait pour conséquence de priver la région et de façon plus immédiate la municipalité de Franquelin de retombées économiques importantes et structurantes pour son avenir, ainsi que de la possibilité de procéder à la mise en valeur de la rivière sur le plan récréotouristique."

2090 Alors nous, à la Fondation Rivières, on sait qu'en général au Québec, je peux vous déposer un rapport si vous voulez, monsieur le Président:

"Les petites centrales rapportent des profits d'un minimum de dix pour cent (10 %) de l'investissement initial."

2095 Donc vingt-cinq millions (25 M\$) dans ce cas-ci, dans ce projet, rapporterait autour de deux point cinq millions (2,5 M\$) par année de profits. On parle de profits. Et donc toutes les taxes payées, tout ce qui est payé, c'est les profits dans les poches. Je pense que tout le monde comprend la notion du profit.

2100 Alors pourquoi Axor prétend-t-elle alors des retombées économiques importantes pour la municipalité de Franquelin si celle-ci empêche quatre-vingt-quinze pour cent (95 %) des profits, on parle qu'Axor empêche quatre-vingt-quinze pour cent (95 %) des profits?

2105 Nous, on a adressé une lettre le 30 janvier 2008 envoyée à la municipalité de Franquelin par la Fondation Rivières, on a demandé les documents relatifs aux analyses des coûts et des revenus anticipés ainsi que la structure d'investissement en partenariat avec le Groupe Axor incluant les calculs d'intérêts, de bénéfices et de redevances relatifs au projet, autant pour Axor que pour la municipalité.

2110 La municipalité nous a répondu que tous les documents concernant notre demande sont substantiellement formés de renseignements protégés au sens des articles 23 et 24 de la Loi de l'accès à l'information et dont l'accès a été refusé par le tiers concerné, c'est-à-dire qu'Axor a refusé de nous donner les informations; donc on n'a pas de clarté au projet, on peut pas évaluer le projet dans son ensemble.

2115 Alors comment une société en commandite publique peut-elle nous empêcher d'avoir accès à des documents importants pour comprendre les retombées économiques d'un tel projet?

2120 Comment peut-on se prononcer en faveur ou non d'un tel projet si on n'a pas accès aux documents?

Est-ce que le BAPE est prêt à exiger ces documents pour faire une enquête précise de ce projet? Est-ce qu'on est capable, en fait, de déterminer Axor va faire combien de sous, puis la municipalité de Franquelin va faire combien de sous?

2125

Qu'on soit pour ou contre ce projet-là, c'est important de savoir.

Donc je demande la question en fait au BAPE à savoir s'il peut avoir tous les documents relatifs à ce projet-là, puis je demande aussi à Axor, à savoir combien vont-ils faire de sous comparativement à la municipalité! Étant donné que la municipalité est propriétaire à cinquante et un pour cent (51 %) de la société en commandite et Axor à quarante-neuf pour cent (49 %)!

2130

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien. Bien entendu, comme je l'ai mentionné en début d'audience, la Commission a le pouvoir de demander le dépôt de documents. S'il y a une allégation de confidentialité, le document nous est déposé sous pli confidentiel et on examine le document.

2135

La procédure est la suivante! La Commission se fait remettre sous pli cacheté le document. Elle examine la demande par exemple de la personne, dans ce cas-ci donc vous, vous demandez le dépôt d'un document pour telle raison, on examine si le document bien entendu répond, porte bien sur l'objet de la demande.

2140

Ce qu'on fait ensuite de ça, c'est que nous demandons aux gens détenteurs du document, qui fait l'allégation de dire quel préjudice il aurait si le document était rendu public.

2145

La Commission n'est pas astreinte, n'est pas soumise à la Loi d'accès à l'information, donc c'est une commission d'enquête, donc elle n'a pas à se conformer à la Loi d'accès à l'information. Par contre, la Commission s'inspire de la Loi d'accès à l'information dans la procédure.

2150

Donc c'est de la façon suivante que nous procédons.

À ce stade-ci, j'aimerais réfléchir, en discuter avec ma collègue. Si on juge ça pertinent, on va demander le dépôt. On voudrait se référer un peu, on pourra répondre cette semaine ou dans les prochains jours à savoir si on va exiger le dépôt du document. Je veux bien soupeser la question et on rendra une décision là-dessus.

2155

Si on dit qu'on veut le document, nous allons formellement demander le dépôt du document. Après ça, on va regarder ça et on va examiner les allégations.

2160

Alors nous allons la regarder sérieusement, la demande. Bien entendu, vous comprenez, si par exemple la Commission, dans son analyse, va examiner les allégations de préjudice, elle va examiner la pertinence du document, si la Commission juge, bien entendu, va dire malgré le

2165 préjudice, juge essentiel, elle rend le document public; elle peut décider de rendre certaines portions du document publiques, d'autres portions non publiques.

2170 Alors c'est des choses comme ça. Mais avant tout, j'aimerais quand même faire des vérifications au BAPE concernant les autres projets de minicentrales qui ont été soumis, à savoir quel type d'information a été habituellement rendue accessible dans le cadre des audiences.

2175 Alors par prudence, je voudrais faire cette vérification-là. Et ma collègue et moi, nous allons nous consulter sur le sujet et on pourra communiquer, étant donné que c'est vous qui faites la demande, on va faire, bien entendu la décision va être rendue publique, mais on communiquera spécifiquement avec vous très prochainement sur la façon qu'on va procéder dans la matière.

Ça vous va pour l'instant?

2180 **PAR M. MICHEL GAUTHIER:**

Oui. Je veux juste vous informer que l'annonce de la nouvelle Stratégie énergétique du Québec, elle, elle dit:

2185 "N'autorisera dorénavant que les projets dont les MRC, les municipalités ou les communautés autochtones seront propriétaires majoritaires."

2190 Donc en tout cas, je pourrais aussi vous donner des renseignements par rapport à ça, mais c'est ça qu'on cherche ici à savoir; c'est à savoir si Franquelin pourrait en fait avoir plus d'argent pour son projet.

PAR LE PRÉSIDENT:

2195 Très bien. C'est une question intéressante.

Monsieur Lévesque, pouvez-vous nous éclairer effectivement sur la rentabilité de l'aval du projet et la portion entre cent (100 000 \$) et cent cinquante mille (150 000 \$) selon l'hydraulicité annuelle, ça correspond à quoi exactement, si la municipalité est actionnaire à cinquante et un pour cent (51 %), ce revenu-là, ça correspond à sa quote-part de l'actionariat?

2200 Monsieur Lévesque.

PAR M. MICHEL LÉVESQUE:

2205 La municipalité de Franquelin est actionnaire à cinquante et un pour cent (51 %), c'est certain. C'est la loi qui dit, qui nous oblige à avoir, la municipalité, la majorité.

Mais sur ça, monsieur le Président, si vous permettez, je vais passer la parole à monsieur Lastère qui est plus au courant.

2210

PAR M. BERTRAND LASTÈRE:

Alors monsieur le Président, il faut d'abord savoir que la Société n'est pas une société en commandite. C'est une compagnie incorporée dont la municipalité détient cinquante et un pour cent (51 %) et Axor détient quarante-neuf pour cent (49 %). Ceci est confirmé, puisque dans le conseil d'administration actuel, il y a deux (2) personnes pour la municipalité en la présence de monsieur Michel Lévesque et de madame Diane Cyr et une seule personne pour Axor qui est moi-même.

2215

2220

Alors au niveau des choses qui viennent d'être dites et qui sont assez importantes, deux virgule cinq millions (2,5 M\$) de profits, j'espère que tout le monde a entendu ça, c'est merveilleux pour Axor en tout cas!

PAR LE PRÉSIDENT:

2225

J'apprécierais que vous évitiez des petits commentaires!

PAR M. BERTRAND LASTÈRE:

2230

C'est une information, vous avez deux virgule cinq millions (2,5 M\$) de profits, c'est ce qui a été dit, c'est bien l'information?

PAR LE PRÉSIDENT:

2235

On a dit, par rapport à la rentabilité.

PAR M. BERTRAND LASTÈRE:

2240

Deux virgule cinq millions (2,5 M\$) de profits, je me trompe pas!

PAR LE PRÉSIDENT:

On parlait de dix pour cent (10 %).

2245

PAR M. BERTRAND LASTÈRE:

Bien. Ça, c'est une information inexacte, puisque le projet va générer deux virgule cinq millions (2,5 M\$) bruts. Alors vous comprenez, il y a une différence entre le brut, c'est-à-dire que l'électricité qui va être vendue à Hydro-Québec, dépendamment du tarif qui n'est toujours pas fixé, devrait rapporter à la Société deux point cinq millions (2,5 M\$).

2250

Sur ces deux point cinq millions (2,5 M\$), il va falloir rembourser l'emprunt. Vous connaissez tous, vous avez acheté des maisons, il faut rembourser l'emprunt.

2255 Deuxièmement, vous allez avoir les frais de maintenance. Vous allez aussi payer donc ces frais que nous allons avoir, nous allons avoir la redevance de la municipalité. Nous allons avoir les frais de maintenance. Nous allons payer au MRNF ce qu'il appelle la redevance statutaire concernant la production d'électricité qui est de, je crois, deux virgule soixante-six dollars par mégawatt (2,66 \$/MW) produit.

2260 Tous ces frais, la maintenance, l'opération, les trois pour cent (3 %), il y a aussi un trois pour cent (3 %) qui est versé aux municipalités en général, au fonds des municipalités. Ça, c'est trois pour cent (3 %) qui est versé au gouvernement, que la municipalité de Franquelin ne voit pas, mais ça fait partie d'un fonds global.

2265 Donc, je sais pas, est-ce qu'on avait ici le camembert qu'on avait, OK!

Alors nous avons proposé à la municipalité deux (2) solutions, une solution en partenariat où elle prenait des risques, puisqu'elle devait investir dans le projet, et une proposition en redevance.

2270 Alors contrairement à ce qui a été dit, vous avez ici, vous voyez le paiement de la dette, le remboursement de la dette du projet représente toute la partie en bleu.

2275 Les revenus de la municipalité, c'est la partie en violet, disons bleu clair.

Le paiement de la dette. Les impôts, parce que nous, sur cet argent, sur les gains, nous devons payer les impôts. Les dépenses d'administration.

2280 Donc vous voyez que le revenu d'Axor, dans ce cas-là, alors que nous prenons tous les risques sur la durée du projet est légèrement supérieur au revenu de la municipalité.

Alors aujourd'hui, c'est difficile de donner des chiffres plus précis, puisque nous n'avons pas encore d'accord avec Hydro-Québec au niveau du tarif.

2285 **PAR LA COMMISSAIRE:**

Mais cependant, vous avez fait quand même un camembert.

2290 **PAR M. BERTRAND LASTÈRE:**

Oui.

PAR LA COMMISSAIRE:

2295 Alors vous savez quelle est la marge d'erreur que vous pouvez estimer par rapport à la pointe qui serait réservée à la municipalité.

 Est-ce que vous avez aussi cette même marge d'erreur pour votre entreprise?

2300 **PAR M. BERTRAND LASTÈRE:**

 La seule chose qui peut diminuer, c'est notre marge de profit. Le revenu de la municipalité, lui, il est directement relié à la production de la centrale, donc c'est quelque chose que nous n'avons pas d'action dessus.

2305 Donc la part bleue de la municipalité, c'est la part de la production de la centrale, elle ne va pas baisser.

2310 Si le projet coûte plus cher, si les coûts d'exploitation sont plus importants, eh bien, le revenu d'Axor diminue. C'est là où est le risque. C'est pour ça que nous avons une légère marge supérieure au revenu de la municipalité, on parle à peu près d'une soixantaine de mille dollars de plus par an sur la réalisation du projet.

2315 Ce qu'il faut savoir, c'est que le taux de retour, on commence à être dans le technique financier, là, le taux de retour sur ce projet est de onze pour cent (11 %).

PAR LA COMMISSAIRE:

2320 Et le paiement de la dette se ferait sur combien d'années?

PAR M. BERTRAND LASTÈRE:

 Trente-cinq (35) ans.

2325 **PAR LA COMMISSAIRE:**

 Et après trente-cinq (35) ans, qu'arrive-t-il? Une fois que la centrale est payée, est-ce qu'il y a une redistribution des revenus?

2330 **PAR M. BERTRAND LASTÈRE:**

 Oui, il y a une redistribution des revenus.

2335 Par contre, pourquoi c'est financé sur trente-cinq (35) ans, c'est parce que si par hasard le projet se passe mal pour Axor, c'est-à-dire que nous prenons les risques et s'il se passe mal, si

vous voulez, nous avons encore une période, parce que la durée du bail avec le MRNF est de vingt (20) ans renouvelable vingt (20) ans, donc on a quarante (40) ans.

2340 Donc on espère que si jamais le coût du projet a été plus important, comme par exemple le coût actuellement qui est en discussion, c'est le coût de raccordement à Hydro-Québec que l'on contrôle pas, si ce coût était supérieur, le projet va coûter plus de vingt-cinq millions (25 M\$). À ce moment-là, la rentabilité pour Axor diminue fortement.

2345 Donc vous êtes obligé d'allonger la période de remboursement de la dette à peut-être quarante (40) ans.

2350 Si le projet se passe bien, à ce moment-là ce remboursement de la dette pourra se faire en trente-cinq (35) ans et donc il reste à ce moment-là cinq (5) ans où la municipalité pourra participer au revenu.

PAR LA COMMISSAIRE:

D'accord.

2355 **PAR M. BERTRAND LASTÈRE:**

Au bout de quarante (40) ans, nous perdons le projet.

PAR LA COMMISSAIRE:

2360 Et est-ce que la municipalité est au courant, va avoir l'information exacte sur le moment où le paiement de la dette va être terminé? Est-ce que c'est une information qui va être publique?

2365 **PAR M. BERTRAND LASTÈRE:**

Ils sont au conseil d'administration. Ils ont tous les ans le bilan de la compagnie.

PAR LA COMMISSAIRE:

2370 Et à ce moment-là, prenons l'hypothèse que, bon, dans un (1) an, deux (2) ans, le paiement de la dette est terminé, vous renégociez, comment faites-vous le nouveau partage?

PAR M. BERTRAND LASTÈRE:

2375 On fera cinquante et un-quarante-neuf (51 %-49 %). Mais c'est pas un (1) an, deux (2) ans, c'est trente-cinq (35)!

PAR LA COMMISSAIRE:

2380

Non, une fois rendu à trente-cinq (35) ans, là!

PAR M. BERTRAND LASTÈRE:

2385

Oui, c'est cinquante et un-quarante-neuf (51 %-49 %).

PAR LA COMMISSAIRE:

2390

Est-ce que c'est prévu qu'il y aura une renégociation?

PAR M. BERTRAND LASTÈRE:

2395

Il y a pas besoin de renégociation. La municipalité est à cinquante et un pour cent (51 %).

PAR LA COMMISSAIRE:

2400

À ce moment-là, les profits augmentent?

PAR M. BERTRAND LASTÈRE:

Oui.

PAR LA COMMISSAIRE:

2405

Et ça pourrait aller jusqu'à quoi? Parce que là, il faudrait redistribuer le camembert vert à moitié, moitié-moitié?

PAR M. BERTRAND LASTÈRE:

2410

Madame la Commissaire, c'est des si. Dans trente-cinq (35) ans, quel sera le tarif d'Hydro-Québec!

2415

Nous, nous allons avoir un tarif pour trente-cinq (35) ans, on espère. Ça se peut que ce soit que pour vingt (20) ans. Après, vous avez tout le risque qui recommence.

PAR LA COMMISSAIRE:

2420

D'accord. Je prends l'hypothèse, ça, c'est les profits, est-ce qu'on peut penser qu'un actionnaire qui a cinquante et un pour cent (51 %) des actions va avoir la moitié des profits, est-ce qu'on peut penser ça?

PAR M. BERTRAND LASTÈRE:

Oui.

2425

PAR LA COMMISSAIRE:

Une fois que la dette est payée?

2430

PAR M. BERTRAND LASTÈRE:

Tout à fait.

PAR LE PRÉSIDENT:

2435

Et si ça continue à bien se passer, comme on dit!

PAR M. BERTRAND LASTÈRE:

2440

Et si ça se passe mal, eh bien, les pertes, c'est toujours pour Axor et c'est jamais pour la municipalité.

PAR LE PRÉSIDENT:

2445

Et ça, le détail de ces clauses-là est contenu dans le document que monsieur Gauthier a mentionné, c'est ce que je dois comprendre?

PAR M. BERTRAND LASTÈRE:

2450

Non. Ce détail-là est contenu dans les documents qui sont la convention d'actionnaires à laquelle nous demandons qu'elle reste confidentielle, puisque vous savez que tous les projets qui se font en PPP se font actuellement en compétition. Donc on serait désavantagé à montrer à nos concurrents comment est-ce qu'on réalise nos projets.

2455

PAR LE PRÉSIDENT:

2460

Très bien. Néanmoins, monsieur Gauthier, je voudrais pas avoir à attendre les transcriptions, parce que normalement ça prendrait une semaine, je veux pas insinuer que madame Proulx prend beaucoup de temps, c'est quand même substantiel, ce que j'apprécierais de votre part, c'est de nous indiquer l'information que vous voulez obtenir plus précisément et de quel type de documents.

Si vous pouvez nous envoyer ça rapidement par écrit. Là, la Commission pourra regarder toute cette question-là, et ma collègue et moi allons prendre ça en considération et

2465 rendre une décision. C'est-à-dire en préliminaire, à savoir est-ce qu'on demande formellement le dépôt du document au promoteur ou est-ce qu'on cherche à avoir l'information à ce moment-là pour répondre au point.

2470 J'ai pas encore décidé comment qu'on va s'orienter, mais disons, si vous pouviez nous préciser ce que vous voulez obtenir rapidement, par exemple par courriel ou autre, ça va nous permettre de regarder ça plus rapidement que d'attendre les transcriptions. Est-ce que ça peut vous aller?

PAR M. MICHEL GAUTHIER:

2475 Oui bien sûr. Par contre, j'espère que j'aurai pas un oubli, parce que là, j'apprends qu'il y a une convention d'actionnaires, bon, il y a des documents que moi, je suis pas au courant dans les entreprises.

2480 C'est pour ça que nous, on avait demandé tous les documents relatifs aux redevances, des bénéfices, les calculs d'intérêts. Enfin, je vais vous envoyer tout ce que je peux.

PAR LE PRÉSIDENT:

2485 Parce que comme je vous dis, la Commission veut pas avoir des documents, ce qu'elle veut, c'est obtenir de l'information. Alors insistez sur l'information.

2490 Dans certains cas, ça pourrait arriver que la Commission veut avoir l'information, veut vérifier, on dirait en bon français un "cross checking", c'est-à-dire peut demander le document, vérifier si les synthèses d'information demandées correspondent à ce qui est dans le document, parce que souvent l'information peut être communiquée, mais par vérification, la Commission par prudence peut vérifier si ça correspond. A ce moment-là, elle peut dire, le document demeure confidentiel, mais on vous dit sur notre honneur de commissaire que ça correspond à ce qui est fourni dans l'information.

2495 Alors précisez-nous comme il faut l'information, pour que le document contienne toute l'information, on peut pas nécessairement aller à la pêche.

2500 Là, je vois qu'il y a quand même une certaine complexité à votre demande, et avant tout, c'est l'information. Et nous, à ce moment-là, on va regarder ça, puis on va essayer de faire en sorte que vous obteniez la bonne information. Ça peut être par le dépôt du document, là, on n'exclut pas ça à ce stade-ci, mais on verra.

2505 Comme je vous dis, il y a une procédure et à ce moment-là, on se doit d'examiner aussi le préjudice que le promoteur subirait, par exemple une allégation en disant, bien, si mes concurrents voient ça, ça peut me porter préjudice, bon, on le regardera, on va le considérer. Ça se peut qu'on le rejette, ça se peut qu'on le considère, je veux pas m'engager à ce stade-ci.

2510 Mais si vous pouvez nous préciser l'information que vous voulez avoir, sentez-vous plus à l'aise sur le document, parce qu'il peut y avoir des titres très particuliers à un tel document, puis vous avez le mauvais titre, et à ce moment-là, on dit, ça existe pas, ce document-là, mais il y a un document voisin qui existe.

2515 Alors insistez sur l'information, nous, on pourra faire les démarches pour essayer de satisfaire à votre demande. Ça vous va?

PAR M. MICHEL GAUTHIER:

2520 Je vous remercie. Moi, je peux pas être là demain soir, puis comme monsieur Lévesque, j'aurais aimé, si possible, en fait j'avais préparé vingt-deux (22) questions, là, mais j'imagine que je poserai pas les vingt-deux (22) ce soir, je vous les enverrai par courriel.

PAR LE PRÉSIDENT:

2525 Très bien. On peut vous laisser, étant donné que vous êtes pas là demain, vous êtes de l'extérieur, on peut vous laisser poser deux (2) autres questions.

PAR M. MICHEL GAUTHIER:

2530 OK, merci. C'est concernant le prix. Il faut comprendre qu'Hydro-Québec, c'est un organisme public, donc ça appartient à l'ensemble de la société québécoise. Hydro-Québec produit l'ensemble de la production à deux point soixante-dix-neuf cents le kilowattheure (2,79 ¢/kWh); vous et moi, on paie sur notre compte autour de six cents le kilowattheure (6 ¢/kWh).

2535 Si l'électricité est achetée à Franquelin entre sept (7 ¢/kWh) et neuf cents (9 ¢/kWh), ce qui est marqué dans l'étude d'impact, c'est ce qu'on cherche à avoir, l'Union québécoise des municipalités essaie d'avoir un prix fixe à sept cents du kilowattheure (7 ¢/kWh), c'est donc tout l'ensemble de la communauté québécoise qui va payer.

2540 Là, on vient de comprendre dans ma question qu'on peut pas avoir les réponses pour l'instant à comment la compagnie peut-elle figurer des profits avec son projet de barrage si elle ne sait pas encore à quel prix sera vendue l'électricité à Hydro-Québec et donc s'il y a pas de contrat!

2545 Mais là, ce que je demanderais, c'est: Est-ce qu'on va pouvoir avoir le contrat signé avec Hydro-Québec, avoir une copie du contrat? Puis là, vous me dites, en fait c'est plus l'information que vous me donnez plutôt que les contrats...

PAR LE PRÉSIDENT:

2550

Je présume de rien. Pour l'instant, j'ai compris qu'il y a pas d'entente avec Hydro-Québec, donc il y a pas de contrat. S'il y avait une entente, puis on est informé de ça, à ce moment-là, on peut demander de l'information. Ça peut être un document, vous comprenez!

2555

Je veux pas présumer. Si l'information nous apparaît juste à ce moment-là et que ça évite un préjudice, parce que si on reconnaît le préjudice, même si l'information est intéressante, à ce moment-là on rendra pas public le document malgré son intérêt, mais on va considérer le préjudice.

2560

Des fois, à ce moment-là, le compromis est de publier l'information précise demandée; ça évite à ce moment-là d'avoir zéro information. C'est dans ce sens-là qu'on aborde la question, parce que nous devons considérer le préjudice qui serait subi si le document était publié. C'est ça la procédure telle qu'elle est définie là-dedans.

2565

C'est pas parce que des fois on voudrait pas vous la donner, mais à ce moment-là, si on est capable de contourner et de donner l'information, souvent on l'a lue, puis on dit, bien, l'information qui est fournie est vraie, est dans le document. La seule chose, c'est qu'elle est précise sur l'information demandée, ce qui est publié; le restant, bon, cause un préjudice, mais c'est pas pertinent à l'information, disons.

2570

Alors ça, c'est le compromis qui se dessine régulièrement, qui permet à tous d'avoir satisfaction, c'est dans ce sens-là.

PAR LA COMMISSAIRE:

2575

On pourrait demander par exemple, on a accès au ministère des Ressources naturelles Énergie par téléphone, si en général le coût d'achat pour les petites centrales où l'énergie éolienne est divulgué, dans le cas de l'énergie éolienne par exemple, je sais qu'ils ont pas de problème à divulguer, mais là, il y a pas de contrat.

2580

On nous dit qu'il y a pas de contrat, c'est en négociation, mais on pourra vérifier.

PAR M. MICHEL GAUTHIER:

2585

Moi, je peux vous confirmer que dans le dernier BAPE, Matawin, sur un projet de petite centrale, minicentrale qui appartient à Hydro-Québec, turbinée par la compagnie Innergex, on a obtenu le prix au kilowattheure par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, et c'était la première fois.

2590 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Je me souviens de ce cas-là, c'est pour ça que je voulais quand même faire les vérifications. Je me souvenais de ce cas précis.

2595 **PAR LA COMMISSAIRE:**

Pour l'énergie éolienne, ils l'ont dit aussi, puis dans le cas de Portneuf-Sault-aux-Cochons, l'information a été donnée.

2600 **PAR M. MICHEL GAUTHIER:**

Alors je me dis, si on l'a pour un, j'imagine qu'on devrait l'avoir pour tout le monde. Puis en fait, comme Hydro-Québec est publique, la municipalité est publique, la rivière appartient aussi à l'ensemble de la population québécoise, on devrait être en mesure d'obtenir ça.

2605

Puis c'est pour tout le monde, on s'entend qu'on n'a pas parlé d'environnement encore!

PAR LE PRÉSIDENT:

2610 Nous, de notre côté aussi, on peut adresser des questions par écrit à Hydro-Québec sur quels ont été les tarifs récemment communiqués; ils peuvent nous faire une synthèse.

On peut aussi adresser une question au MRNF si de son côté il peut ajouter des compléments d'information relativement aux tarifs accordés aux petites centrales et aux projets d'éoliennes.

2615

Il y a moyen d'aller confirmer les choses. Ça vous va?

PAR M. MICHEL GAUTHIER:

2620

Oui, je vous remercie. Ma dernière question très rapide...

PAR M. BERTRAND LASTÈRE:

2625 Une information! Il vous a été dit qu'il fallait être, c'est une position citoyenne au niveau du tarif Hydro-Québec, donc on a donné des chiffres de deux point cinq cents (2,5 ¢/kWh) qui est le tarif qui porte un nom, sur les anciens barrages qui ont, comme vous le savez, patrimoniale, il y a de l'énergie patrimoniale qui est, comme vous le savez, amortie depuis des années. Ce qui montre bien que de faire de l'hydroélectricité, ça permet au bout du compte d'avoir de l'énergie pas cher!

2630

2635 Donc il faudrait quand même savoir que tous les nouveaux d'Hydro-Québec, comme par exemple La Romaine, on parle de dix-onze cents (10 ¢/kWh-11 ¢/kWh) pour réaliser ces projets. Le projet Matawin dont vous avez obtenu le prix ne s'est pas réalisé, et pour cause. C'est que le prix de ce projet ne permet pas la réalisation du projet. Donc c'est un problème. Il a été coté durant l'appel d'offres de 2002, il ne s'est jamais réalisé, il devait être réalisé pour la fin 2006 et ce n'est pas fait, à un tarif qui était trop inférieur pour pouvoir se faire.

2640 Maintenant, vous avez parlé du tarif éolien, donc du tarif éolien en disant qu'il fallait être citoyen. Là, ce qu'on a vu ce soir, si on obtient le même tarif que les éoliennes, je peux vous assurer que la municipalité aura une redevance beaucoup plus élevée.

PAR LE PRÉSIDENT:

2645 Très bien. On pourra revenir et adresser des questions à Hydro-Québec et aussi au MRNF sur quels sont les tarifs qui se transigent actuellement, les tarifs du nouvel appel d'offres, il y a des propositions, on les connaît pas, on a les anciens tarifs des éoliennes. On pourra se référer à un certain nombre de dossiers.

2650 C'est bien entendu, à prime abord, effectivement, lorsqu'on parle d'Hydro-Québec société d'État ou des municipalités, c'est certain que le tarif accordé éventuellement à Hydro-Québec à votre projet est quand même d'intérêt.

2655 Je peux imaginer quand même que si votre tarif par exemple était supérieur à d'autres projets, je présume de rien, mais disons qu'il est supérieur à d'autres projets similaires, on pourrait imaginer par exemple que les promoteurs de ces projets-là pourraient se revirer de bord en disant, bien, comment ça, ils ont X de plus que nous!

2660 On peut imaginer que ça doit intéresser beaucoup de gens, pas seulement des citoyens, mais des promoteurs aussi sur quel serait le tarif que vous envisagez obtenir sur le projet dans le cadre de vos négociations.

2665 Mais on pourra revenir là-dessus demain entre autres. Mais on a vu dans l'étude d'impact, dans les documents annexes, dans le PR3.2, il y avait une réponse où vous aviez donnée à une question, vous parliez effectivement de sept (7 ¢/kWh) à neuf sous du kilowattheure (9 ¢/kWh). On pourra revenir sur la question.

2670 D'ailleurs je faisais un calcul rapide tout à l'heure effectivement en disant, si c'est huit sous le kilowattheure (8 ¢/kWh), trente-trois millions de kilowattheures (33 M kWh), bien, ça fait ça, brut, à peu près deux point cinq millions (2,5 M\$) de revenu brut, pendant que j'écoutais la réponse de monsieur Lastère.

Mais on pourra revenir sur cette question-là de tarification et voir qu'est-ce qu'on peut obtenir.

2675 Ce qu'on fait, s'il y a pas de contrat, on pourra adresser des questions à Hydro-Québec, est-ce qu'Hydro-Québec est en train de négocier, c'est quoi la position, qu'est-ce qu'on peut obtenir comme information, on pourra revenir sur ce point-là.

Monsieur Gauthier.

2680

PAR M. MICHEL GAUTHIER:

Merci monsieur le Président. Je commenterai pas parce qu'on peut pas commenter, je commenterai en mémoire, je me fais tranquille, mais j'aurais bien des trucs à dire.

2685

Ceci dit, la Fondation Rivières, et ce n'est pas un commentaire, est ici pour aider les gens de la municipalité de Franquelin pour la compréhension du dossier, à savoir qui fait les sous là-dedans et pourquoi et qui peut rapporter les sous sur l'hydroélectricité.

2690

Si moi j'ai à payer mon compte hydroélectrique plus cher l'année prochaine pour Franquelin, bien, je veux savoir au moins que l'argent va aller dans la municipalité de Franquelin et non dans les poches d'un promoteur.

2695

Ma troisième question rapide, c'est dans l'étude d'impact. Il y a un appui de quatre-vingt-dix-neuf pour cent (99 %) de la communauté, bon.

2700

Est-ce vraiment surprenant, car en regardant d'un peu plus près le compte rendu de la réunion, on constate que les citoyens de Franquelin furent informés uniquement par le représentant d'Axor et aussi, comment Axor a-t-elle pu procéder pour connaître ces résultats et y a-t-il eu référendum, est-ce que la municipalité et Axor pensent vraiment que quatre-vingt-dix-neuf pour cent (99 %) de la population...

PAR LE PRÉSIDENT:

2705

S'il vous plaît! Alors allez-y avec votre question, s'il vous plaît.

PAR M. MICHEL GAUTHIER:

2710

... quatre-vingt-dix-neuf pour cent (99 %) de la population est pour le projet de barrage?

Maintenant que l'étude d'impact est déposée au BAPE et que les citoyens sont bien informés du projet, est-ce que vous croyez que le projet obtiendrait le même appui?

2715

Et un des trois (3) critères importants du gouvernement dans les projets du barrage est l'appui des communautés locales. Alors est-ce possible de demander une consultation publique à Franquelin?

PAR LE PRÉSIDENT:

2720 Monsieur Lévesque, votre position sur cette question.

PAR M. MICHEL LÉVESQUE:

2725 C'est certain que, monsieur le Président, les gens qui ont signé en 2006, on a les appuis ici, c'est plein, puis on vient justement d'en faire signer d'autres.

2730 On n'est peut-être pas à quatre-vingt-dix-neuf pour cent (99 %) aujourd'hui, c'est déplorable, c'est déplorable certain, parce que les questions que les gens qui ont signé se posent aujourd'hui, c'est comment peut-on refuser un projet de cette envergure puis qui va apporter des sous à la municipalité, des redevances appréciables?

2735 Tantôt, on parlait du tarif d'électricité, juste pour entrer en complément avec monsieur, c'est que j'ai reçu un document de monsieur Gauthier, un document qui disait que la municipalité – Axor allait faire des profits de deux point cinq millions (2,5 M\$) qu'on vient d'énumérer, puis qu'il y aurait seulement cent vingt-cinq mille dollars (125 000 \$) de redevance à la municipalité. Il trouvait ça effarant, c'est Axor qui empêche le plus.

2740 Bien, dans son calcul, puis j'ai le document, c'est de valeur, je l'ai à la municipalité, je l'aurai demain, dans son calcul, il avait mis un point d'interrogation pour le tarif d'électricité. Ça fait que s'il l'avait calculé à quinze cents (15 ¢/kWh) ou à vingt cents (20 ¢/kWh), c'est certain que ça aurait fait plus que deux point cinq millions (2,5 M\$), puis il y aurait plus de redevances aussi à la municipalité.

2745 Je sais pas comment il s'est basé pour aller chercher le montant de deux millions cinq cent mille (2 500 000 \$).

PAR LE PRÉSIDENT:

2750 Mais quand même sur la consultation, l'appui populaire, bon, vous avez commencé à répondre dans le sujet. À ce stade-ci, vous estimez que vous avez un appui populaire...

PAR M. MICHEL LÉVESQUE:

2755 À quatre-vingts pour cent (80 %) facilement.

PAR LE PRÉSIDENT:

À ce moment-ci?

2760 **PAR M. MICHEL LÉVESQUE:**

Oui.

2765 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Existe-t-il des mécanismes éventuels si vous sentiez une opposition plus massive éventuellement, êtes-vous prêt à faire une consultation?

2770 **PAR M. MICHEL LÉVESQUE:**

2775 Pas pour l'instant. Parce qu'avec la rencontre de ce soir, je pense qu'on va aller chercher d'autres adeptes, puis d'autres gens qui sont intéressés par le projet. C'est certain qu'ils peuvent pas beaucoup s'exprimer, c'est pas le cas ce soir, c'est pas le but de cette rencontre non plus, on est en train encore de faire signer des appuis, et je peux vous dire que ça va très très bien. On a un comité sur les minicentrales de Franquelin qui est en force.

Non, je pense que pas pour l'instant, je penserais pas qu'on demande une consultation publique.

2780 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien. Alors monsieur Gauthier, ça répond à votre question.

2785 Pas de commentaire, vous pourrez en traiter dans un mémoire! C'est apprécié, je vous remercie.

JOHN BURCOMBE

2790

PAR LE PRÉSIDENT:

Je vais maintenant inviter monsieur John Burcombe!

2795

Bonsoir monsieur Burcombe.

PAR M. JOHN BURCOMBE:

2800 Bonsoir. C'est peut-être pour enchaîner un peu avec ces questions de tarifs d'Hydro-Québec et éventuellement, est-ce qu'on aura Hydro-Québec sur la ligne ou est-ce qu'il y a quelqu'un qui peut répondre pour Hydro-Québec?

PAR LE PRÉSIDENT:

2805 Nous avons estimé qu'étant donné à prime abord, lorsqu'on lisait les documents, qu'il n'y avait pas encore d'entente, on n'a pas estimé, et que c'était pas dans le cadre d'un appel d'offres fait par Hydro-Québec, contrairement par exemple, tout à l'heure on a mentionné Matawin, on n'a pas estimé qu'il était utile et nécessaire qu'il y ait un représentant d'Hydro-Québec sur place.

2810 Par contre, nous avons demandé qu'on nous donne un contact. C'est-à-dire que nous pouvons adresser des questions à Hydro-Québec en regard à ce moment-là des négociations, est-ce qu'ils ont effectivement déjà confirmé qu'ils ont déjà, par exemple, initié des discussions avec les gens de Franquelin sur le projet.

2815 Donc on peut poser toutes questions à Hydro-Québec, mais on n'a pas jugé bon qu'il y ait un représentant sur place.

 Nous pouvons adresser des questions par écrit à Hydro-Québec.

2820 **PAR M. JOHN BURCOMBE:**

 Parce qu'Hydro-Québec est maintenant divisée en différentes parties, alors Axor fait affaire avec quelle division, Production ou Distribution par exemple? C'est qui est responsable de négocier ce prix?

2825

PAR LE PRÉSIDENT:

 Très bien. Monsieur Lastère.

2830 **PAR M. BERTRAND LASTÈRE:**

 Je voudrais répondre, quand on nous regarde, on dit le promoteur, le promoteur c'est pas Axor. Le promoteur, c'est la Société d'Énergie Rivière Franquelin, société d'énergie où la municipalité est majoritaire à cinquante et un pour cent (51 %) et Axor à quarante-neuf pour cent (49 %). Donc on n'est pas promoteur, c'est la SERF qui est le promoteur.

2835

 Au niveau des discussions avec Hydro-Québec, elles se font à tous les niveaux, puisqu'elles se font avec Production, elles se font aussi avec TransÉnergie pour les coûts d'intégration.

2840

 Et ce qu'il y a actuellement, c'est qu'Hydro-Québec est très chargée à répondre à l'appel d'offres des éoliennes, donc c'est pour ça que ça prend beaucoup de temps.

PAR LA COMMISSAIRE:

2845

Est-ce qu'on comprend bien – on comprend que vous travaillez avec Hydro-Québec sur les questions de distribution, TransÉnergie, mais pour le tarif, vous négociez avec Hydro-Québec Production?

PAR M. BERTRAND LASTÈRE:

2850

Oui, Production. Oui, actuellement, c'est Production. Mais pour l'instant, on nous dit qu'il n'y a pas de programme, et qu'il va y avoir bientôt quelque chose.

PAR LE PRÉSIDENT:

2855

Il y a pas de programme, j'ai de la misère à comprendre! Éventuellement...

PAR M. BERTRAND LASTÈRE:

2860

Bien, je pense qu'il va y avoir peut-être un programme identique au programme des éoliennes, quelque chose comme ça. Ce que je sais pas, si le tarif sera le même.

PAR LE PRÉSIDENT:

2865

Parce que là, pour l'instant, on a une mention, si je me souviens bien, dans la Stratégie énergétique qui dit en substance, de mémoire, que les communautés locales qui désirent développer des projets de minicentrales sont les bienvenues de le faire.

2870

Mais pour l'instant, il y a pas de porte d'entrée, ce que vous me dites, de porte d'entrée de définie officiellement à Hydro-Québec pour cette initiative-là du gouvernement, je voudrais pas utiliser le mot programme, c'est ce que je dois comprendre?

2875

On pourra valider auprès du MRNF pour éclaircir cela. J'imagine que le MRNF, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune étant le ministère qui a fait la promotion principalement de la Stratégie énergétique, donc on pourra avoir des éclaircissements sur quelles démarches ils entreprennent de façon plus globale avec Hydro-Québec concernant cette initiative de la Stratégie énergétique.

2880

Monsieur Burcombe, voulez-vous avoir des précisions?

PAR M. JOHN BURCOMBE:

2885

J'aimerais citer certaines informations du site même du ministère des Ressources naturelles! Sous la rubrique "Le cadre réglementaire du développement de la production privée", d'abord ça dit que le gouvernement n'entend pas promouvoir le développement de petites

centrales privées. Et puis par la suite, on indique qu'enfin, ces projets devront tous être soumis au processus environnemental du BAPE et faire l'objet d'une entente avec Hydro-Québec sur le prix d'achat de l'énergie produite avant d'être présentés au gouvernement.

2890

Alors est-ce que ça veut dire que l'entente aurait dû être en place avant de nous présenter le projet, est-ce qu'on peut vérifier ça?

PAR LE PRÉSIDENT:

2895

On va prendre en note les éléments de votre question et on va l'adresser par écrit au MRNF, puis on va s'assurer, c'est une question qui nécessite manifestement un développement, parce que c'est des précisions.

2900

On pourrait adresser une série de questions relatives à ça pour essayer d'avoir des réponses claires. Parce que j'ai effectivement lu aussi sur le site Internet ce que vous nous rapportez, mais l'information de monsieur Lastère est intéressante en disant, bien pour l'instant, il semble y avoir un certain flottement, il y a pas de canal officiel, c'est ça que j'ai compris en substance. Ça fait que ça mérite des éclaircissements.

2905

PAR M. JOHN BURCOMBE:

Est-ce que c'est parce que c'est sur le premier projet de ce genre?

2910

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est ça. Monsieur Lastère, à votre connaissance?

PAR M. BERTRAND LASTÈRE:

2915

Oui, c'est exact. Comme c'est le premier projet en PPP réel, suivant cette nouvelle loi, donc le ministère, le MRNF fait bien attention à s'avancer conformément à cette loi.

PAR LE PRÉSIDENT:

2920

De mémoire, on a la lettre d'engagement, d'intention du MRNF sur le site hydraulique, c'est quand déjà la date qui est indiquée sur cette lettre, à quel moment ils ont octroyé?

PAR M. BERTRAND LASTÈRE:

2925

De mémoire, je pense que c'est le 17 octobre 2007. Juillet 2007! Lettre d'intention d'octroyer des droits d'eau, c'est juillet 2007.

PAR LE PRÉSIDENT:

2930

Donc ça fait environ neuf (9) mois. Alors j'ose penser que des discussions, en tout cas des contacts ont dû être établis pendant neuf (9) mois, alors on pourra adresser des questions. On va s'attendre d'avoir des réponses du MRNF sur ce point-là.

2935

De toute façon, on pourra revenir, parce qu'on peut avoir les gens du MRNF en contact téléphonique, mais vu l'heure tardive, on courra pas après eux autres, mais on m'a dit que vous seriez ici demain, monsieur Burcombe?

PAR M. JOHN BURCOMBE:

2940

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

2945

Alors on pourra demain après-midi rejoindre par ligne téléphonique le représentant du MRNF qui s'occupe de l'énergie. On pourra éclaircir ces points-là et tenter d'obtenir des réponses à développement si on voit que la réponse est complexe.

Ça pourrait vous aller?

2950

PAR M. JOHN BURCOMBE:

D'accord, merci.

2955

PAR LE PRÉSIDENT:

Je vous remercie.

2960

BÉLINDA LESSARD

PAR LE PRÉSIDENT:

2965

Je vais maintenant inviter madame Bélinda Lessard.

Bonsoir madame. Alors allez-y pour votre question.

PAR Mme BÉLINDA LESSARD:

2970

Monsieur le Président, un seul projet pour le développement de la région est proposé. Aucune autre option viable n'est suggérée.

2975

Pas étonnant donc qu'une partie de la population soit favorable au projet, puisque dans les circonstances actuelles, cela revient à être favorable au développement économique de sa ville, puisque aucune autre solution n'est explorée.

2980

Considérant que huit virgule huit mégawatts (8,8 MW) d'hydroélectricité est l'équivalent de cinq (5) éoliennes, en réalité le débat du développement de la région est loin de se restreindre à ce seul paramètre.

2985

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien. Monsieur Lévesque.

2990

PAR M. MICHEL LÉVESQUE:

Non. Disons qu'on n'a pas regardé cette avenue, monsieur le Président.

2995

Parce que pour moi, puis je pense pour la population, voir des virevents virer en arrière de chez nous, je pense que pour l'environnement, c'est pas tellement, quelqu'un qui prêche l'environnement, je pense que c'est pas l'idéal.

3000

Là, on va produire de l'énergie verte avec une minicentrale qui va dégager beaucoup moins de gaz à effet de serre, puis ça n'a pas été envisagé.

Premièrement aussi, il faut pas oublier que ça prend une étude avant, puis les études avant on les a déjà sorties, puis ça part, je pense que c'est de Baie-Trinité qui a un potentiel, ensuite ça s'en va sur la Basse-Côte-Nord.

3005

Mais je pense que, si vous me permettez, monsieur le Président, je donnerais la parole à monsieur André Blais, parce qu'André est au courant des éoliennes où ce qu'on peut en implanter, puis je pense qu'on n'avait pas le territoire propice à Franquelin pour en installer.

PAR LE PRÉSIDENT:

3010

Alors du côté de la MRC, vous pouvez nous apporter des précisions sur le potentiel éolien du secteur?

PAR M. ANDRÉ BLAIS:

3015 Oui. Alors nous avons, suite aux orientations du gouvernement d'établir un plan
d'ensemble ou un portrait éolien au niveau du territoire d'une MRC, les nouvelles orientations du
gouvernement nous demandant de faire un exercice assez complexe de consultation et d'analyse
territoriale, on a produit, à l'aide de cartes de données qu'on possédait, notamment de la
compagnie Hélimax qui avait fait une étude pour le ministère des Ressources naturelles en 2003,
je crois, et des données de l'Université du Québec à Rimouski, le portrait de notre région,
3020 préliminaire.

Ce qu'on a présentement, c'est que le potentiel éolien serait intéressant effectivement,
comme vous dites, monsieur le maire, au niveau de Baie-Trinité. Au niveau du secteur de
Pointe-Lebel tout près de l'aéroport, en ce qui a trait à la partie côtière.

3025 À l'intérieur des terres, les potentiels les plus intéressants sont situés au niveau des
monts Groulx, oui c'est assez loin, c'est tout près de l'œil du Québec! Également tout près du lac
Okaopeo près de Manic-5.

3030 Cependant, ce qu'il faut considérer là-dedans, c'est que si les gîtes éoliens sont
intéressants, il y a des problèmes techniques, notamment la construction de chemins d'accès, la
présence de chemins d'accès et surtout la présence de lignes de transmission et la capacité
également du réseau à aller chercher ce surplus électrique provenant des éoliennes.

3035 En ce qui concerne la municipalité de Franquelin, de mémoire, on a ces documents-là au
bureau, je pourrais vous en envoyer copie, de mémoire, au niveau de Franquelin, il y avait pas de
gîte particulièrement intéressant ou identifié par Hélimax et l'Université du Québec à Rimouski.

PAR LE PRÉSIDENT:

3040 Très bien. Alors si vous pouvez nous déposer l'information complémentaire sur le sujet,
ce serait apprécié. Alors nous allons faire le suivi de notre côté pour cette information-là.

3045 Madame Lessard, voulez-vous avoir des précisions ou ça va?

PAR Mme BÉLINDA LESSARD:

Ça va.

3050 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien. Bien entendu, vous pouvez commenter dans un mémoire, positivement ou
négativement, l'information que l'on reçoit. Vous pouvez donner une opinion différente, vous

3055 pouvez corroborer l'opinion. C'est à ça que ça sert, la deuxième partie de l'audience qui se tiendra à la fin du mois de mai.

Oui monsieur Lévesque!

PAR M. MICHEL LÉVESQUE:

3060 Monsieur le Président, je voudrais apporter un complément! C'est à se demander, on parle de l'éolien, on parle de dix sous (10 ¢/kWh) pour l'éolien présentement, je sais pas si les Québécois seraient prêts à payer dix sous (10 ¢/kWh) pour l'éolien, aller chercher l'argent dans leur poche pour payer dix sous (10 ¢/kWh) pour l'éolien.

3065 Je pense que c'est un pensez-y bien. Il faut regarder ça aussi.

PAR LE PRÉSIDENT:

3070 Ça, on peut pas se prononcer là-dessus, on n'a pas encore eu les indications d'Hydro-Québec.

3075 Tout ce qu'on sait, c'est que le nouvel appel d'offres de deux mille mégawatts (2000 MW), Hydro-Québec n'a pas encore annoncé ses intentions précises sur l'échéancier d'implantation et non plus sur la qualité des soumissions, les tarifs qui seront proposés à l'intérieur de ces soumissions-là.

3080 Bien entendu, on peut pas présumer dans un sens ou dans l'autre, mais effectivement, c'est fort possible que les coûts aient augmenté. Je l'ignore, mais peut-être qu'on aura des renseignements sur ça avant que la Commission finisse ses travaux. Peut-être aussi dans le courant du mois de mai avant que la deuxième partie d'audience arrive, on pourra échanger sur ces points-là.

3085 Pour l'instant, effectivement, on n'a pas de réponse ferme. Monsieur Lastère.

PAR M. BERTRAND LASTÈRE:

3090 Il faut quand même savoir, à titre d'information, que déjà dans le premier programme d'éolien, les coûts d'électricité étaient déjà de huit point cinq cents (8,5 ¢/kWh). Ce qui est déjà bien supérieur à tout ce que l'on peut demander.

PAR LE PRÉSIDENT:

3095 Très bien, je vous remercie.

GILLES COMEAU

PAR LE PRÉSIDENT:

3100

Maintenant, je vais inviter monsieur Gilles Comeau!

3105

Ensuite de ça, nous avons également une autre personne, monsieur Bourdages. Après ces deux (2) intervenants-là, nous allons mettre fin à la séance de ce soir, nous allons poursuivre demain après-midi.

3110

Madame Boutin pourra me reconfirmer l'heure exacte et je reviendrai sur l'heure exacte. On me dit treize heures trente (13 h 30) demain ici! Vous êtes les bienvenus pour assister aux travaux et poser des questions.

Monsieur Comeau, allez-y.

PAR M. GILLES COMEAU:

3115

Merci monsieur le Président, madame. Voici. L'Association, c'est l'Association des propriétaires de chalets de la rivière Franquelin.

Alors ma question va probablement se poser en deux (2) volets, s'il vous plaît!

3120

Il y a des inquiétudes qui se font au niveau de nos membres, parce qu'on a une barrière, nous autres, où les gens paient un passage, quand ils passent à la barrière, puis après ça la barrière est levée régulièrement puis baissée à chaque fois qu'il passe quelqu'un.

3125

Alors l'inquiétude qui se fait, qui s'est dit ou des qu'en-dira-t-on, puis je voudrais avoir un éclaircissement là-dessus, qu'advenant le début des constructions qui obligerait soit à déplacer la barrière, c'est-à-dire on a une roulotte qui est là, la déplacer; si c'est pas le cas de la déplacer, ce serait de rester toujours la barrière ouverte. Alors je voudrais avoir des éclaircissements là-dessus de la part du promoteur.

3130

Si c'est le cas de la déplacer à un moment donné, à ce moment-là est-ce qu'il va y avoir des discussions, puis si c'est le cas de laisser la barrière ouverte, j'aimerais juste savoir, puis après ça, le deuxième volet va venir s'il vous plaît!

PAR LE PRÉSIDENT:

3135

Oui. Monsieur Lévesque.

PAR M. MICHEL LÉVESQUE:

3140 Monsieur le Président, je peux informer monsieur Comeau qu'il a jamais été question de déplacer la barrière. Il a jamais été question non plus de la laisser ouverte.

3145 Vous allez continuer à la gérer comme vous la gérez à l'heure actuelle. Et si on doit passer, regarde, je pense qu'on a conclu, on vous a offert une entente, et cette entente va nous donner le droit de passage.

3150 Ça fait qu'il y a personne qui va être à la barrière, bien regarde, quand on va passer avec un camion, on va ouvrir la barrière comme on fait avec une voiture. Puis on s'est entendu aussi que lors des travaux, qu'on travaillerait sur le chemin à partir de la barrière à aller jusqu'au chemin de l'Association pour descendre à la chute du 2000.

Je pense que l'entente est signée et il manque à vos gens de l'accepter, puis je pense qu'il y aura jamais de problème avec nous autres, vous le savez.

3155 Puis je voudrais que les inquiétudes des gens, c'est d'arrêter de s'en faire, puis s'ils veulent avoir les vrais renseignements, c'est à la municipalité qu'ils vont les recevoir.

Est-ce que ça répond à votre question?

3160 **PAR M. GILLES COMEAU:**

Ça répond à la première partie.

PAR LE PRÉSIDENT:

3165

Allez-y. Bien, j'avais une sous-question, vous êtes combien de propriétaires?

PAR M. GILLES COMEAU:

3170 C'est parce qu'il y a plusieurs classes, il y a la classe A-B-C. Je sais pas au complet, mais je peux vous dire que dans la classe A, on est vingt-deux (22) propriétaires, vingt et un-vingt-deux (21-22).

3175 Ensuite de ça, classe A-B-C, c'est parce qu'il y a des chasseurs là-dedans. Puis après ça, il y a des touristes aussi également qui viennent l'été et tout ça. Alors c'est ça, la classe A-B-C.

3180 Mais dans la classe A, au lac Franquelin, on est, je pense que c'est une vingtaine, vingt-vingt et un-vingt-deux (20-21-22) membres.

Une chose qu'il serait bon de vous dire, c'est qu'on n'a pas des gros revenus, alors les revenus, c'est la carte de membre par année. Et ça amène justement, je vous dis ça, parce que ça amène à mon deuxième volet!

3185 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Allez-y.

3190 **PAR M. GILLES COMEAU:**

3195 Mon deuxième volet, c'est que si on regarde la sécurité, puis là, je parle parce que le projet se mettait en marche, c'est certain qu'il y a des camions, puis ça, je suis entièrement d'accord, écoute, il faut qu'ils passent, puis sauf que lorsqu'on arrive, vous savez qu'il y a un buton lorsqu'on arrive à la barrière, et puis ce fameux buton là, on est obligé de mettre un affichage de sécurité.

3200 Et si advenant que le projet se fait, puis que la barrière est pas déplacée, comme vous dites, elle est pas supposée d'être déplacée, la roulotte est pas supposée d'être déplacée, la barrière, advenant qu'elle amènera un côté sécurité, OK, parce que s'il y a un "truck" qui sort puis un autre qui rentre, puis l'autre est pris dans le chemin arrêté avec son "trailer" pour rentrer, ça peut amener un côté sécurité.

3205 À ce moment-là, est-ce qu'on se revire sur le côté du promoteur pour dire, aïe, aidez-nous, on va regarder une possibilité de tasser la barrière ou de faire quelque chose pour la sécurité? Ou si on a un autre accès sur le côté sécurité au gouvernement pour dire, aïe, aidez-nous? Parce qu'on sait que là, ça va grouiller.

PAR LE PRÉSIDENT:

3210 Monsieur Lévesque, moi aussi j'avais compris dans l'étude d'impact qu'il y avait une mention, vous avez estimé des matériaux de construction, tant de camions, je me souviens plus du chiffre exact, mais il y avait une mention plus loin qu'il pourrait y avoir une gestion des déblais, notamment pour le creusage du fameux canal assez important, une importante gestion de déblais qui pourrait se faire à l'extérieur du site dans les documents que j'ai lus à ce stade-ci.

3215 S'il y avait une gestion à l'extérieur, ça pourrait augmenter, d'après moi, beaucoup les camions. Est-ce qu'il y aura beaucoup de camionnage et qu'est-ce que vous prévoyez faire, pour des questions de sécurité? Monsieur Lastère.

3220 **PAR M. BERTRAND LASTÈRE:**

Je vais répondre donc. Au niveau des déblais et des remblais, il n'y aura aucun déblai qui ne sortira du site, puisqu'on a besoin de ces déblais pour remblayer l'endroit où on va installer

3225 la conduite forcée. Donc il n'y aura pas, on va bien sûr emmener les camions une fois, mais ensuite, il n'y aura pas de véhicule, de camion pour sortir des déblais et les envoyer quelque part.

On a besoin de tous les matériaux, on les réutilise tous. Donc il y aura pas cette charge.

3230 Ce qui n'empêche qu'il y aura quand même des camions, peu de camions, puisqu'une fois, comme je vous dis, les engins vont être sur le site, ils vont y rester. Simplement, nous aurons des camions supplémentaires au moment du bétonnage de l'évacuateur, au moment de l'amenée des structures du pont, au moment de l'amenée des structures de la centrale, au moment de l'amenée des conduites, des morceaux de conduite forcée, etc. Donc là, vous aurez du camionnage.

3235

Mais on parle, sur une répartition de disons huit (8) mois, même plus, douze (12) mois de construction, en moyenne ce sera même pas un camion par jour. Ce qui veut pas dire qu'un jour, vous n'aurez pas six (6) camions qui vont arriver, puis pendant une semaine, plus de camion.

3240

Donc l'importance du camionnage supplémentaire sur la 138, c'est une fausse question.

3245 Au niveau de la barrière, écoutez, s'il y a quelque chose à faire de façon à déplacer un peu la barrière qui soit conforme à la demande de l'Association et qui rende l'entrée à cet endroit-là plus sécuritaire, on est prêt à y regarder, bien entendu. Parce qu'on avait un peu envisagé de faire un système de signalisation, de façon à ralentir les gens sur la 138, de façon, quand les camions rentrent dans la route de l'Association, que ce soit sécuritaire.

3250 Il y a peut-être ça à faire, plus de repousser cette barrière, il semblerait, de telle manière que ce soit plus sécuritaire pour tout le monde.

PAR LA COMMISSAIRE:

3255 Justement, monsieur Comeau, c'est un des buts de l'audience de trouver des solutions à des problèmes précis aussi. À regarder les projets dans leur ensemble, mais aussi, lorsque des gens nous identifient des problèmes de sécurité ou de bruit ou de quoi que ce soit, vous avez certainement, votre Association, la possibilité de proposer un aménagement pour relocaliser des équipements.

3260 Alors la Commission, on vous invite à regarder ça avec vos membres et à revenir en deuxième partie avec une proposition. Vous pourriez même venir poser des questions, bien, demain après-midi si vous êtes en mesure de le faire ou quelqu'un qui pourrait représenter votre Association, on pourra regarder s'il y a des aménagements possibles.

PAR M. GILLES COMEAU:

3265

Moi, la réponse qu'on m'a donnée est quand même satisfaisante dans la mesure, mais c'est certain qu'un coup que ça commence, des fois, c'est là...

PAR LA COMMISSAIRE:

3270

C'est mieux avant qu'après! C'est pour ça qu'il faut nous dire qu'est-ce que vous voulez. On va regarder qu'est-ce que vous pensez qui serait plus sécuritaire.

Alors travaillez ça avec vos gens, puis revenez-nous.

3275

PAR M. GILLES COMEAU:

Il y a aucun problème avec ça. Merci beaucoup.

3280

PAR LE PRÉSIDENT:

Je vous remercie.

3285

HUBERT BOURDAGES

PAR LE PRÉSIDENT:

3290

Je vais maintenant inviter monsieur Hubert Bourdages.

Bonsoir monsieur.

PAR M. HUBERT BOURDAGES:

3295

Bonsoir monsieur le Président. Moi, ce que j'aimerais savoir, c'est s'il y a de la construction, parce que je représente l'Association des transporteurs en vrac de Baie-Comeau, transport gravier dont Franquelin fait aussi partie.

3300

Je voulais savoir s'il y avait de la construction de chemins de prévue ou s'il y a seulement de la réfection de chemins déjà existants.

Puis on sait qu'un projet comme ça, ça représente des retombées économiques, puis je voudrais savoir si les camionneurs artisans, transporteurs de gravier vont faire partie des retombées.

3305

PAR LE PRÉSIDENT:

Je vous remercie. Monsieur Lévesque ou monsieur Lastère?

3310

PAR M. MICHEL LÉVESQUE:

Monsieur le Président, on a toujours dit, puis on va le dire encore, on va toujours dire qu'on va privilégier les gens de la région, les camionneurs artisans vont être probablement appelés.

3315

Mais encore là, sous toutes réserves, parce que si on va en soumission, je vais donner un exemple, on va en soumission, puis un contracteur de Baie-Comeau, Jean Fournier, a le contrat, ça va être assez difficile de dire à Jean Fournier, bien, prends les artisans!

3320

C'est certain que si on le donne en soumission, on pourra pas rien y faire. Mais concernant les travaux, si on fait les travaux, comme on peut parler à l'interne pour sauver des coûts, c'est certain que la réfection du chemin, parce qu'il est déjà fait, le chemin, la réfection, ça fait que s'il faut prendre des camionneurs, c'est certain que ça va prendre des artisans, on va privilégier plutôt que d'aller chercher un contracteur, parce que ça va être moins dispendieux prendre des artisans. Ça, c'est notre pensée, ça.

3325

Est-ce que tu veux renchérir?

3330

PAR LE PRÉSIDENT:

S'il vous plaît, si vous avez des questions vous pouvez y aller. Si vous avez des suggestions, commentaires, vous pouvez les faire dans un mémoire qui sera le bienvenu, vous serez le bienvenu à venir nous le présenter.

3335

Mais si vous voulez avoir des précisions, allez-y!

PAR M. HUBERT BOURDAGES:

C'est juste que je voulais ajouter qu'on a déjà, comme à Baie-Comeau, on a une entente avec la Ville sur ça. Parce qu'ils donnent des contrats à des contracteurs, puis qu'on peut y goûter nous autres aussi, aux retombées.

3340

Ça fait qu'on pourra envoyer des mémoires là-dessus des intervenants.

3345

PAR LE PRÉSIDENT:

Faire des suggestions qu'on pourra considérer, effectivement, ça nous fera plaisir.

3350 **PAR M. HUBERT BOURDAGES:**

Merci.

3355 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Je vous remercie.

3360 **MOT DE LA FIN**

PAR LE PRÉSIDENT:

3365 Alors ça fait le tour des gens qui étaient inscrits au registre. Alors nous allons annoncer que nous serons demain après-midi ici, donc il y a des questions que la Commission désire adresser, on a au moins un participant qui nous a confirmé qu'il serait ici demain après-midi.

3370 La question qu'on se pose, est-ce qu'il y a un besoin pour faire une séance d'audience demain soir. Il peut y avoir certains d'entre vous qui travaillez, vous pourrez pas être présents ici demain après-midi; si vous désirez poser des questions, j'apprécierais – demain soir autrement dit, parce que vous seriez pas ici demain après-midi – alors j'apprécierais que vous communiquiez en partant, signifier votre intérêt pour une séance demain soir, à l'arrière de la salle, soit à madame Boutin qui est notre coordonnatrice de Commission, ou à madame Hawey et à ce moment-là, on pourra voir si on a des demandes.

3375 Parce qu'effectivement, si toutes les questions qu'on a du public et l'ensemble des questions de la Commission sont posées demain après-midi, on fera pas de séance demain soir.

3380 Alors s'il vous plaît, veuillez manifester votre intérêt à venir poser des questions demain soir à la Commission à madame Boutin ou à madame Hawey!

3385 Pour des raisons opérationnelles, donc, ce qu'on va faire, s'il vous plaît, allez voir madame Boutin, ceux qui désirent poser des questions, on va ensuite revenir, étant donné qu'il y a un petit délai, on invite les gens à ne pas quitter tout de suite, et madame Boutin pourra revenir me reconfirmer s'il y a des gens qui désirent venir poser des questions demain soir.

Et on pourrait essayer de faire une annonce préliminaire à savoir s'il y aura une séance demain soir ou pas.

3390 Alors je vous souhaite une bonne fin de soirée.

3395

SÉANCE AJOURNÉE AU 30 AVRIL 2008 À TREIZE HEURES TRENTE (13 H 30)

3400

Je, soussignée, DENISE PROULX, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.

3405

DENISE PROULX,
Sténotypiste officielle.